QUATRIÈME ANNEE. — N° 1029. ON S'ABONNE AUX BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 10. JEUDI 18 FÉVRIER 1864.

UN NUMÉRO (A PARIS) 15 CENTIMES

ABONNEMENTS (A PARIS)
Trois mois : 13 fr. — Six mois : 26 fr. — Un an 52 fr.
Avec la *Revue Germanique et française* :
Trois mois : 16 fr. 50 c. — Six mois : 32 fr. — Un an . 62 fr.
ANGLETERRE : M. Bender, 8, Little-Newport street, Leicester square, London, W. C.
ITALIE : M. Schiepatti, libraire à Turin.

S'ADRESSER, POUR LA RÉDACTION, A M. A. NEFFTZER, rédacteur en chef, *(Affranchir.)*
La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer.

Le Temps

Les abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois.

UN NUMÉRO (A PARIS) 15 CENTIMES

ABONNEMENTS (DÉPARTEMENTS)
Trois mois : 16 fr. — Six mois : 32 fr. — Un an : 64 fr.
Avec la *Revue Germanique et française* :
Trois mois : 19 fr. 50 c. — Six mois : 38 fr. — Un an : 74 fr.
ALLEMAGNE : M. Alexandre, rue Brûlée, et librairie Treuttel et Würtz, Grand'rue à Strasbourg.

S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS, DEMANDES ET RÉCLAMATIONS, A M. L'ADMINISTRATEUR du journal. *(Affranchir.)*
ANNONCES : M. DUPORT, régisseur 7, rue Coq-Héron.

BOURSE DE PARIS

CLOTURE	le 15	le 16	Hausse	Baisse
3 0/0				
COMPTANT	66 50	66 70	» 20	» »»
FIN COURANT	66 65	66 70	» 05	» »»
4 1/2 0/0				
COMPTANT	95 50	95 40	» »»	» 10
FIN COURANT	»» »»	»» »»	» »»	» »»
CONSOLIDÉS				
MIDI	91 2/8	91 4/8	» »/»	» »/»
UNE HEURE	91 2/8	91 3/8	» »/»	» 1/8

PARIS, 17 FÉVRIER

BULLETIN DU JOUR

Nous avons aujourd'hui le texte complet du discours prononcé par l'empereur d'Autriche à la clôture du Reichsrath. Le télégraphe nous en avait donné un résumé assez fidèle. Ce discours contient toutes les congratulations obligées au sujet de la prospérité de l'empire; mais, comme on devait s'y attendre, il ne nous apporte que fort peu de lumières sur les questions qui nous intéressent le plus.

Cependant l'empereur persiste à présenter l'occupation du Schleswig comme un simple gage de l'accomplissement des obligations que les traités ont imposées au Danemark ; il déclare hautement que « l'action commune ne tend pas à des buts de conquête ou d'ambition, mais à un but de justice que connaît l'Europe. »

Si ce langage n'a pas été inspiré par « le bon vieux esprit autrichien, » que l'empereur assure se conserver dans l'empire sous des formes nouvelles, il ne peut être interprété que dans le sens du maintien des traités, et par là, il s'écarte très sensiblement de ce qui a transpiré des intentions de la Prusse, dont l'attitude est infiniment moins nette.

Il est d'ailleurs dans la nature des choses que ces deux puissances aient, au sujet des duchés, des vues tout à fait opposées, et la marche des événements ne peut qu'aggraver cette opposition. L'occupation de Kiel et d'Altona par les troupes prussiennes a été vue à Vienne avec un mécontentement qu'on cherche à peine à dissimuler.

L'opinion publique, qui s'y trouve déjà en défiance contre les projets intéressés que tout le monde suppose à la Prusse, les dénonce d'avance avec une extrême amertume, et s'empare avec avidité de tous les faits qui, dans les derniers engagements, ont pu démontrer la supériorité de l'armée autrichienne sur les troupes du roi de Prusse. Nous avons, dit-on à Vienne, battu les Danois matériellement, et moralement les Prussiens.

Il est difficile que les deux gouvernements n'aient pas participé, jusqu'à un certain point, à ces dissentiments, et leur bonne intelligence doit en souffrir d'autant plus, qu'il n'y a entre eux aucune communauté d'intérêts réelle et durable. Cette communauté, une garantie réciproque du Holstein à la Prusse, de la Vénétie à l'Autriche, aurait peut-être pu l'établir pour un temps; mais il n'en sera rien, parce qu'une telle garantie serait la guerre avec l'Europe.

Peut-être la bonne harmonie entre les deux puissances n'est-elle pas même destinée à durer autant que la campagne qui l'avait improvisée, en la cimentant par des liens si factices. Ce qui est certain, c'est que la Prusse est maintenant bien plus près du programme des Etats secondaires que de celui de l'Autriche, parce que la séparation des duchés, se fît-elle momentanément au profit du duc d'Augustenbourg, ne peut que lui être avantageuse dans un temps donné. Aussi n'hésitons-nous pas à interpréter le voyage de M. de Manteuffel à Dresde, dans le sens d'un essai de rapprochement entre la Prusse et les Etats secondaires.

Tout le monde sait que M. de Manteuffel est l'*alter ego* du roi Guillaume, et que M. de Beust est le principal instigateur de la ligue des Etats de second ordre. Il est peu probable que leur entrevue n'ait pour objet qu'une transaction au sujet de la garnison d'Altona. Si ce rapprochement s'opérait, il y a un conflit nouveau, qui pourrait bien reléguer au second plan le conflit dano-allemand, ce serait le conflit austro-prussien.

Les nouvelles que le *Moniteur* nous donne du Mexique sont de plus en plus rassurantes. Toutes les villes importantes sont désormais occupées; il n'est pas de ville qui ne demande qu'on lui envoie un détachement en garnison. « Le pays respire, les étrangers proclament hautement les bénéfices de l'intervention; l'ordre, la justice, la bonne foi renaissent; on sent qu'une ère nouvelle commence. » Le correspondant du *Moniteur* semble avoir trempé sa plume dans l'encre avec laquelle Fenélon a décrit les félicités de Salente. C'est à ne plus reconnaître cette terre volcanique. Cependant, l'archiduc Maximilien n'est pas encore parti.

P. LANFREY.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

L'agence Havas-Bullier nous transmet les dépêches suivantes :

Malte, 16 février.

Les derniers avis de Bombay constatent que la tranquillité est rétablie sur les frontières des Indes. La guerre paraît terminée. Les troupes rentrent.

ALLEMAGNE.

Darmstadt, 16 février.

Chambre des députés. — La Chambre vote une résolution par laquelle elle invite le gouvernement à presser la Diète de mettre fin aux retards inexcusables mis à la solution de la question de succession, et, dans tous les cas, à reconnaître immédiatement lui-même le duc Frédéric.

La Chambre demande que le gouvernement, de concert avec les autres gouvernements fidèles à la Diète, garantisse les droits de la Diète, des duchés et de leur souverain, même par les moyens extrêmes. La Chambre demande enfin une occupation plus forte du Holstein par les troupes fédérales, ainsi qu'une participation de celles-ci à l'occupation du Schleswig.

Dresde, 16 février.

Le *Journal de Dresde* annonce que le général de Manteuffel est arrivé cette nuit de Berlin, et qu'il a été reçu ce matin par le roi. Le général a eu ensuite une conférence assez longue avec M. de Beust. Celui-ci part ce soir pour Wurtzbourg.

Munich, 16 février.

On lit dans la *Gazette de Bavière* :

« Le général de Manteuffel, aide de camp du roi de Prusse, est arrivé à Dresde pour conclure avec le gouvernement saxon un arrangement entre les troupes saxonnes et les troupes prussiennes dans le Holstein. »

Berlin, 14 février.

On lit dans la *Gazette allemande du Nord* :

« Il résulte des rapports officiels que les navires de guerre danois ont reçu l'ordre de saisir tous les navires des Etats de la Confédération germanique. Le bruit que le cabinet de Copenhague aurait ordonné d'exempter de cette mesure les navires de quelques gouvernements allemands se trouve ainsi démenti. »

Vienne, 16 février.

Le *Wanderer* annonce qu'un escadron et demi de dragons, envoyé en expédition, est revenu, le 10, à Varsovie, dans le plus grand désordre. Un seul officier conduisait le détachement.

Le général Kotzebue vient d'être adjoint au général Berg comme *ad latus*, pour le commandement des troupes.

Le député polonais Rogawski qui, arrêté en automne, avait été mis en liberté par ordre du Reichsrath, vient d'être arrêté de nouveau à Vienne, à la suite d'une visite domiciliaire.

Francfort, 16 février.

Les commissaires fédéraux dans le Holstein, répondant à une lettre de la commission en date du 9 février, ont déclaré qu'ils donneraient leur démission dans le cas où la Diète nourrirait quelque méfiance à leur égard.

Berlin, 16 février.

On mande des frontières de la Pologne :

« Le gouvernement a ordonné que le couvent des bernardines et l'église de Sainte-Croix, à Varsovie, fussent évacués dans huit jours, pour être transformés en prisons d'Etat. L'autorité ecclésiastique a déclaré qu'elle ne céderait qu'à la force.

Les rues qui avoisinent la citadelle de Varsovie vont être démolies. On construira des bastions sur leur emplacement.

Vienne, 16 février.

Les journaux de ce soir annoncent que M. Rogawski, membre du Reichtag pour la Gallicie, a été arrêté hier.

DANEMARK.

Copenhague, 15 février soir.

Le ministre de la guerre publie un rapport où il est dit que l'ennemi a concentré des forces considérables à Ulderup, et qu'il a envoyé aujourd'hui une patrouille jusqu'à Nubel, mais que cette patrouille s'est retirée après un échange de quelques coups de fusil.

Le *Fædrelandet* dit que le gouvernement n'a reçu aucune proposition d'armistice.

ANGLETERRE.

Londres, 16 février.

Consolidés anglais. 91 3/8.

Il a été déposé 40,000 liv. st. à la Banque d'Angleterre.

On a des avis de Bombay du 29 janvier. L'*Alabama* avait brûlé un autre navire américain sur la côte occidentale des Indes.

Les premiers navires chargés de la pose du câble télégraphique de Perse, étaient partis de Bombay.

Londres, 16 février, soir.

Une dépêche officielle de Copenhague dit qu'on peut considérer comme certain que le gouvernement danois n'acceptera pas d'armistice sur la base d'une évacuation des provinces de terre ferme du Schleswig.

Le *Dagbladet* déclare qu'il n'y a pas d'armistice acceptable, tant que l'ennemi n'aura pas évacué le Schleswig, et rétabli le gouvernement du roi dans le duché, et le *statu quo* comme avant le 31 janvier.

Liverpool, 16 février.

Le paquebot *New-York* a apporté 279,240 dollars.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 5 février.

On parle du général Thomas et de Hunter pour remplacer Meade dans le commandement de l'armée du Potomac. Le général Hooker remplacerait le général Thomas dans le Tennessée.

La *Tribune* assure que M. Dayton sera rappelé de Paris. Il aurait pour successeur le général Fremont. D'après les journaux républicains, rien ne pourrait décider ce dernier à quitter l'Amérique.

Le bruit que l'escadre du commodore Farragut, avec une force de 20,000 hommes, aurait attaqué Mobile ne s'est pas confirmé.

Les confédérés ont été chassés par Kelly de Moorfield (Virginie Occidentale), après un combat de six heures.

Les vainqueurs sont à leur poursuite.

Agio sur l'or, 58 1/8 ; change sur Londres, 173 ; sur Paris, 3.22 ; coton. 84.

New-York, 6 février.

Les confédérés ont été chassés de Petersburg.

Les confédérés sont entrés à Memphis, où ils ont pris une grande quantité d'armes.

La *Tribune* dit que Meade doit avoir pour successeur le général Smith.

La motion de confiscation a été votée par 82 voix contre 74.

ITALIE.

Turin, 16 février.

Chambre des députés. — M. Sineo déplore la situation des Italiens faisant partie de l'armée fédérale en Amérique, et qui ont été faits prisonniers par les confédérés. Il demande s'il ne serait pas possible d'obtenir leur liberté.

Le ministre des affaires étrangères répond qu'il ne peut pas employer de moyens officiels, le gouvernement du Sud n'étant pas reconnu, mais qu'il recourra à d'autres moyens pour obtenir, ou leur liberté, ou l'amélioration de leur sort.

La Chambre continue la discussion sur le projet de péréquation de l'impôt foncier.

Emprunt Italien, 67 90.

ESPAGNE.

Madrid, 16 février, soir.

Le ministre de l'intérieur a présenté au Congrès un projet de loi pour l'appel sous les armes de 35,000 hommes.

Cadix, 16 février.

On a des avis de la Havane du 30 janvier, de San-Domingo du 23, de la Véra-Cruz du 21 et de Mexico du 13. Le général Bazaine avait fait son entrée à Guadalajara, le 5 janvier, sans opposition. Les insurgés de San-Domingo étaient très découragés. La fièvre faisait des ravages dans l'armée espagnole. Il arrivait toujours de nouvelles troupes.

Nous résumons comme suit notre correspondance de Naples, en date du 10 février :

Mon petit billet d'hier n'est pas assez explicite, assez complet, sur le carnaval de Naples. De plus, j'ai les impressions du mardi gras à ajouter à celles du dimanche. Donc, je vous écris de nouveau, espérant que vous ne trouverez pas que je fais trop de diversions aux graves récits, aux graves articles que provoque la question du Schleswig-Holstein.

Ce carnaval a été bien décidément une sorte d'événement politique. Les acclamations dont le jeune prince Humbert a été l'objet, l'intervention d'une foule de princes, de négociants, de boursiers, sont des circonstances tout à fait dignes d'être notées, sans compter la jubilation immense de trois cent mille Napolitains, plus satisfaits de jeter des *confetti* qu'ils ne le seraient d'une grande loi du Parlement. Alexandre Dumas s'écrie, dans son journal : « Ce carnaval consolide l'unité! » C'est un peu vrai.

Il faut que je vous raconte comment les choses se passent. Le carnaval de Rome vous a sans doute été décrit par mon confrère; mais il y a, dans le carnaval de Naples, quelques détails spéciaux.

Je distingue deux variétés de carnaval en Italie, dont les types sont Milan et Rome.

A Rome, intensité profonde du carnaval, dans une sorte d'égalité, au beau temps, 40 mille masques.

A Milan, à Turin, à Naples (je connais moins Venise et Florence sous ce rapport), parmi les flots populaires, à travers les voitures ordinaires, on promène d'immenses machines, qu'on appelle des *chars*. C'est notre char des blanchisseuses et du bœuf gras complété, transformé, idéalisé par la fantaisie italienne. Ces chars sont au nombre de quinze, de vingt, de trente. Il s'y dépense des sommes folles. Une douzaine, une quinzaine d'associés, dépensent chacun un millier de francs au moins.

Ces chars varient chaque année. A Turin, il y a quelques années, j'ai vu une géante qu'on appelait la *belle Gigogin* : c'était la personnification de la chanson du moment. Derrière elle venait une lyre, grosse comme une maison dans les différentes parties de laquelle jouaient tous les instruments du monde, sous la forme de braves musiciens devenus des violons, des flûtes, des hautbois des cors, le tout animé dans les flancs de l'instrument énorme.

Le carnaval de Naples est dans ce système. Nous avons vu une vingtaine de chars, mêlés à un millier de petites voitures, de calèches, le tout fendant une multitude de deux à trois cent mille spectateurs.

Ces chars entre autres étaient une *bonbonnière*, montée par le prince Humbert et ses amis, en pierrots. C'était une boîte gracieuse, magnifiquement historiée, où j'ai surtout remarquée des guirlandes de grosses roses rouges et blanches.

Le *Bucentaure* vénitien, avec le lion doré de Saint-Marc. Applaudissements intenses.

Le char de la musique. Air de Garibaldi. Applaudissements formidables.

Un vaisseau avec ses cordages : des pêcheurs pleins d'élégance.

Le char des Diables roses. C'étaient de jeunes nobles, des princes, des banquiers, des gens de bourse, je ne sais. Les noms ne font rien à l'affaire. Il est utile, toutefois, de savoir que les plus grands noms sont intervenus, les noms riches surtout. La bourse avait son char.

Un grand coquillage à fond rouge. Bizarre, étonnant. Ce peuple charmant est plein d'imagination.

Les *Bébés*. C'étaient douze grands et beaux jeunes gens avec la jaquette et le bourrelet de l'enfance. Ils avaient fait ressortir, parmi les fleurs et le feuillage, la tête arrondie de leurs berceaux d'osier, sur lesquels on lisait : *Zili, Fifi, Toto, Zolo, Bibi, Mimi*, etc. etc. Un marquis de 24 ans, faisait la nourrice, assise sur un siége élevé, avec des agréments gigantesques.

Il faut voir l'échange des *confetti*, des bouquets, entre ces chars et les balcons, entre les balcons et la foule des petites voitures et des piétons. Cela ne se décrit pas. J'y renonce. Le temps manque, d'ailleurs, à ma rhétorique.

Vous avez la notion des *confetti*. Ce mot désigne le bonbon en général. Au carnaval, on ne jette cependant pas, d'ordinaire, des bonbons de qualité. Le bonbon mangeable est l'exception. On choisit ceux à qui on le jette, comme pour les bouquets. La masse des confetti se compose de pralines blanches, insipides, qu'on croirait faites de plâtre, et qui sont simplement de la farine vaguement sucrée avec je ne sais quoi. Les confetti napolitains, différents des *coriandoli* des provinces du Nord, et des *confetti* de Rome, espèces d'anis, sont de la grosseur d'une dragée. Ils cuisent fort ceux qui n'ont pas le masque de toile de fer à mailles imperceptibles ; quelquefois, ils abîment les yeux, et font venir des bosses au front. Je n'évalue pas à moins de trois cents les personnes ainsi légèrement blessées. Le masque, qui est indispensable, préserve complètement.

Mais voici le beau, l'original, le merveilleux du carnaval napolitain : c'est le soir, au moment où vient l'ombre, après trois heures de *confetti*, de bouquets, de titis exaltés, qui ramassent les *confetti* dans la poussière ou dans la boue, pour les rejeter aux fenêtres, pour les goûter quelques fois, après trois heures de folies, d'une ivresse qui devient générale, universelle, qui saisit les plus flegmatiques ; après trois heures, où les oranges volent d'un balcon à l'autre, où les magistrats envoient de la farine au nez des avocats, où les boursiers s'amusent avec les lazzaroni, où les prêtres reçoivent sur le dos des œufs remplis de cendre, où tous les chapeaux noirs sont *abrutis*, où toutes les redingotes sont blanches, où toutes les robes sont fripées, où tout le monde est en sueur.

Chacun a joué son rôle avec grâce, avec rage. Le prince Humbert a jeté une boîte de bonbons à Alexandre Dumas. Alexandre Dumas a jeté un bouquet au prince Humbert. Les duchesses ont reçu la fleur de l'officier charmant qu'elles distinguent. Les belles jeunes filles ont lancé leur poignée de dragées à leur fiancé. Tout le monde est fatigué, haletant.

Tout à coup, les chars s'allument de lueurs fantastiques. Chaque diable rose, chaque bébé, tient à la main une torche de feu de Bengale. De la main libre, ils envoient encore des confetti et des fleurs. Les plus sages envoient des baisers, qu'on leur rend.

Ce n'est pas tout. Bientôt derrière les chars, des soleils brillent et tournent, des pièces d'artifice éclatent. Des fenêtres on répond par des fusées, des pluies roses, bleues, de toutes couleurs. Un feu d'artifice immense emplit Tolède : c'est la féerie des féeries, toute vivante, toute mouvante. C'est peut-être mieux que les *moccoli* de Rome, quoique d'une moins profonde intensité.

Au moment où le prince Humbert, parmi les feux de Bengale de sa bonbonnière, envoyait aux dames des baisers à la manière napolitaine, des applaudissements universels se firent entendre, et ce fut là la fin de cette fête merveilleuse.

J'ai assisté avec quelques compatriotes, particulièrement notre ami M. Arlès-Dufour, au bal de la cour, le lundi-gras. Il n'y avait que trois cents personnes : c'était un bal plus intime que les autres, qui comptaient trois et quatre mille personnes. M. Arlès-Dufour et moi nous sommes allés lire les journaux, que le prince fit étaler pour l'utilité de ses invités. Il y en avait un où l'on disait :

« L'imbécile et voleur gouvernement que nous avons à Turin, voudrait bien voir Naples s'amuser, et il a chargé la police d'organiser le carnaval. En même temps, voilà qu'on parle de république en Sicile, etc., etc. »

Je dis à Arlès-Dufour : Quand vous serez de retour à Paris, racontez-leur donc ces choses ; exposez-leur qu'il y a ici une liberté absolue de la presse, et affirmez-leur, de science certaine, que cette liberté, non-seulement n'a pas de dangers, mais ne scandalise même pas les chambellans du palais.

Nous avions ici un théâtre français depuis le commencement de l'hiver. Il a terminé ses représentations. On a fort applaudi, en ces trois mois, Mlles Scrivaneck, Desclée, Honorine. Cette dernière est engagée à Paris. Les pièces qui ont le plus réussi sont celles d'Alexandre Dumas fils. Je ne sais pourquoi, on ne saisit pas très bien M. Sardou; aucune de ses pièces n'a eu plus d'une représentation. Il faut photographier exactement le peuple dont on parle. J'ajoute qu'on ne comprend pas ordinairement les pièces des Variétés et du Palais-Royal ; toutefois, le *Mari dans du coton* a eu le plus grand succès.

A. ERDAN.

Tout le monde sait que par suite de la dernière élection et de l'option de MM. Jules Favre et Havin, Paris a deux élections à faire pour compléter sa députation. Le bruit court que ces deux élections auront lieu dans la deuxième quinzaine de mars. Le *Siècle* fait observer aujourd'hui, qu'après avoir retardé ces élections jusqu'à présent, le gouvernement ferait tout aussi bien d'attendre l'échéance du 31 mars, afin de baser le vote sur les listes nouvelles, et non sur les listes anciennes, c'est-à-dire afin de ne pas priver de leur droit les citoyens qui, depuis le 31 mars 1863, ont acquis leur qualité d'électeur, et qui sont de plein droit portés sur les listes révisées en janvier. La remarque du *Siècle* est parfaitement juste, et nous l'appuyons très volontiers; mais qu'il en soit tenu compte ou non, il est clair que chaque jour nous rapproche de la fin du délai de six mois que la loi donne au gouvernement pour convoquer les électeurs, et que le gouvernement aurait d'ailleurs la dernière mauvaise grâce à épuiser. Il est donc probable que nous aurons des élections, si ce n'est en mars, au moins en avril, et il est dès lors naturel que les esprits reviennent dès à présent aux préoccupations électorales. On trouvera un indice du mouvement qui commence dans le mémoire qui nous a été adressé par un certain nombre d'ouvriers, et que nous reproduisons ci-après. Ce mémoire pose de nouveau, avec insistance et résolution la question des *candidatures ouvrières*. Lors des dernières élections, nous avons eu occasion de dire notre sentiment sur ces candidatures; nous ne pouvons pas nous départir de ce sentiment; nous ne pouvons admettre des candidatures de caste ou de classe, dans un pays où la loi ne reconnaît plus de classes; nous ne pouvons pas plus connaître de *candidatures ouvrières* que nous ne connaissons de candidatures bourgeoises ou aristocratiques. Ce que nous admettons pleinement, au contraire, ce sont des *candidatures d'ouvriers*, tout comme nous admettons des candidatures de bourgeois ou de nobles, non pas parce que nobles, bourgeois ou ouvriers, mais parce que citoyens français, et parce que, devant l'urne, la loi française ne connaît que des citoyens. A nos yeux, en un mot, la qualité d'ouvrier ne peut motiver ni une exclusion, ni une préférence.

Cela dit, ou plutôt rappelé, ce nous est à la fois un devoir et un plaisir de déférer à l'appel qui nous est adressé. Un des principaux griefs des ouvriers, c'est que le régime actuel de la presse ne leur permet pas de fonder des journaux où ils puissent défendre leurs intérêts. Nous tiendrons toujours à réparer, autant qu'il sera en nous, les injustices du monopole, par l'exercice d'une large hospitalité, et c'est là ce que nous appelons le devoir. Le plaisir est d'accueillir un document qui, l'idée première une fois admise, se développe avec une suite, un talent et un esprit de conciliation dignes de tous les éloges. Il y a dans cette pièce des idées qui nous paraissent justes, à côté d'autres idées qui nous semblent contestables ou exagérées. Nous essaierons de discerner les unes des autres, dans une discussion loyale, qui sera le complément de notre hospitalité.

A. NEFFTZER.

AU RÉDACTEUR.

Au 31 mai 1863, les travailleurs de Paris, plus préoccupés du triomphe de l'opposition que de leur intérêt particulier, votèrent la liste publiée par les journaux. Sans hésiter, sans marchander leur concours, inspirés par leur dévouement à la liberté, ils en donnèrent une preuve nouvelle, éclatante, irréfutable. Aussi la victoire de l'opposition fut-elle complète, telle qu'on la désirait ardemment, mais certes plus imposante que beaucoup n'osaient l'espérer.

Une candidature ouvrière fut posée, il est vrai, mais défendue avec une modération que tout le monde fut forcé de reconnaître. On ne mit en avant, pour la soutenir, que des considérations secondaires, et, de parti pris, en face d'une situation exceptionnelle qui donnait aux élections générales un caractère particulier, ses défenseurs s'abstinrent de poser le vaste problème du paupérisme. Ce fut avec une grande réserve de propagande et d'arguments que le prolétariat tenta de se manifester : le prolétariat, cette plaie de la société moderne, comme l'esclavage et le servage furent celles de l'antiquité et du moyen âge. Ceux qui agirent ainsi avaient prévu leur défaite, mais ils crurent bon de poser un premier jalon. Une pareille candidature leur semblait nécessaire pour affirmer l'esprit profondément démocratique de la grande cité.

Aux prochaines élections, la situation ne sera plus la même. Par l'élection de neuf députés, l'opposition libérale a obtenu, à Paris, une large satisfaction. Quels qu'ils fussent, choisis dans les mêmes conditions, les nouveaux élus n'ajouteraient rien à la signification du vote du 31 mai : quelle que soit leur éloquence, elle n'ajouterait guère à l'éclat que jette aujourd'hui la parole habile et brillante des orateurs de l'opposition. Il n'est pas un point du programme démocratique dont nous ne désirions comme elle la réalisation. Et, disons-le une fois pour toutes, nous employons ce mot : *Démocratie*, dans son sens le plus radical et le plus net.

Mais si nous sommes d'accord en politique, le sommes-nous en économie sociale? Les réformes que nous désirons, les institutions que nous demandons la liberté de fonder, sont-elles acceptées par tous ceux qui représentent au Corps législatif le parti libéral? Là est la question, le nœud gordien de la situation.

Un fait démontre, d'une façon péremptoire et douloureuse, les difficultés de la position des ouvriers.

Dans un pays dont la Constitution repose sur le suffrage universel, dans un pays où chacun invoque et prône les principes de 89, nous sommes obligés de *justifier* des candidatures ouvrières, de dire minutieusement, longuement, les *comment*, les *pourquoi*, et cela pour éviter, non-seulement les accusations injustes des timides et des conservateurs à outrance, mais encore les craintes et les répugnances de nos amis.

Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers-Etat sut conquérir, avec tant de vigueur et de persévérance, doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un égal droit social. On a répété à satiété : Il n'y a plus de classes: depuis 89, tous les Français sont égaux devant la loi.

Mais nous, qui n'avons d'autre propriété que nos bras; nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital ; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui portent atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation.

FEUILLETON DU TEMPS DU 18 FÉVRIER.

LES BATAILLES D'ADRIENNE

Quatrième Partie.

X

Albert de Valrigue connaissait trop bien Luc Paillardin pour recourir avec lui à des préambules qui lui auraient servi de broussailles pour s'abriter et tâcher de rompre la piste. Le mieux, avec un tel homme, était d'aller droit au fait.

Il se transporta au bureau de la *Charité chrétienne*, et, prenant à part l'estimable rédacteur en chef :

— Voici de vos œuvres, lui dit-il en déposant sur la table la lettre qu'il avait envoyée à Adrienne...Je vous félicite, monsieur, vous faites un digne usage de la feuille dont vous disposez; les gens pieux que vous comptez parmi vos abonnés ont vraiment bien placé la confiance dont ils vous honorent!

Paillardin eut l'air d'abord de ne rien comprendre à ce que Valrigue lui disait. Il prit son ton le plus doucereux pour lui demander le but de sa visite et le motif de l'irritation qu'il semblait avoir contre lui.

— Oh! n'essayez pas de jouer au fin avec moi, monsieur Paillardin, reprit Albert, ce serait peine perdue. Vous avez voulu faire la cour à Mlle Adrienne Raunay..... Elle vous a traité comme vous le méritiez..... C'est pour vous venger d'elle que vous avez fait ce misérable article...

— En vérité, monsieur, monsieur le vicomte, répliqua Paillardin, je vous trouve bien sévère pour moi!... En supposant même que j'eusse voulu, comme vous le prétendez, adresser à Mlle Raunay de tendres hommages, faudrait-il donc m'en faire un crime? Libre à elle, après tout, de les accepter ou de les refuser... Quant à l'article que j'ai cru devoir lui soumettre, il n'est pas de moi, il est de l'un de mes rédacteurs...

— Qui l'a écrit sous votre dictée...

— Que dites-vous là, monsieur le vicomte!... J'irais me cacher derrière autrui?... Ah! vous vous méprenez sur moi. Du reste, vous saurez que cette demoiselle Raunay, pour qui vous semblez prendre fait et cause, est fort loin d'être des nôtres... Elle s'est posée comme l'ennemie déclarée de notre cause dans deux circonstances très décisives... Mmes de Prossac et de la Rivotière vous le diront... Je m'étonne donc que vous lui prêtiez votre appui, vous, monsieur le vicomte, qui êtes d'une si bonne et si ancienne famille, vous qui avez des principes, de la religion...

— C'est précisément parce que j'ai de la religion que je tiens à faire justice des hommes comme vous, qui la déshonorent par des actes honteux, qui voudraient couvrir d'un voile de pieuse hypocrisie leurs passions détestables... Au surplus, je me borne à vous déclarer ceci: l'article en question ne paraîtra pas.

— Je suis le maître de mon journal, reprit Paillardin, en essayant de se draper dans une effronterie majestueuse : personne n'a de lois à me dicter ici...

— Je vous répète que l'article ne paraîtra pas! ajouta Valrigue d'un son de voix terrible. Je n'ajouterai qu'une seule chose; tenez-vous-la pour dite : — Si vous avez le malheur de l'imprimer, je vous tuerai!

Paillardin vit bien qu'il avait affaire à un homme hors de lui et parfaitement résolu à lui tenir parole. Quittant tout à coup le ton d'assurance hautaine qu'il avait voulu prendre d'abord, il essaya de tourner en badinage l'accès de colère et de menace que Valrigue venait d'avoir; puis rentrant dans ses habitudes mielleuses, il finit par déclarer que c'était à lui de céder, puisqu'on faisait de cet article *une si grosse affaire*, il ne demandait pas mieux que de le sacrifier, tenant à prouver avant tout son esprit de douceur et de conciliation.

Il pliait sous l'influence de la nécessité, mais il était bien résolu au fond de l'âme à se venger de l'acte de pression que Valrigue lui faisait subir.

Il avait autour de lui un certain nombre de prétendus gentilshommes très tarés, perdus de dettes, flibustiers titrés, vivant d'aumônes aristocratiques, plus ou moins déguisées, toujours prêts à dégaîner pour ce qu'ils appelaient le *Parti de la foi*. Ces *bravi* cléricaux ne perdaient aucune occasion de se mettre en avant et de faire du zèle, afin de justifier leur rôle d'*épées du parti*.

Ils se trouvaient en relations habituelles avec le journal la *Charité chrétienne*, et même avec quelques bons vieux salons de l'ancienne roche assez aveugles pour accepter en bloc tous les gens revêtus à un titre quelconque des couleurs de la dévotion et de la légitimité.

Paillardin n'eut rien de plus pressé que de raconter son aventure à sa manière dans le cercle de ces francs-archers de la dévotion. Il s'était vu, disait-il, outragé, provoqué jusque dans ses bureaux, par le vicomte Albert de Valrigue, *un transfuge, un renégat;* c'était ainsi que l'on désignait Albert dans ce singulier milieu, à cause des tendances libérales que l'on avait cru surprendre en lui.

Un des affidés de Paillardin lui chercha querelle un jour pour un motif des plus frivoles. Albert comprit tout de suite d'où le coup partait, et eut la faiblesse de relever le gant qu'on lui lançait, au lieu de le fouler sous ses pieds avec mépris. Son duel resta enveloppé du plus profond mystère. Les témoins s'étaient juré, afin d'éviter les suites judiciaires, de garder un silence absolu. Chacun tint parole : ce qui est un fait assez rare dans ces sortes d'affaires pour mériter d'être noté.

On sut cependant, au bout d'un certain temps, que le vicomte de Valrigue avait dû blesser gravement son adversaire, qui s'était transporté hors de France pour se faire soigner. Lui-même avait reçu à la cuisse une blessure légère.

Lorsqu'il reparut devant Adrienne, il avait le poignet droit entouré de taffetas noir.

— Vous vous êtes battu pour moi! s'écria-t-elle en se précipitant au devant de lui.

— Battu avec Luc Paillardin! répondit Albert en souriant; vous oubliez donc que sa religion lui donne le droit de l'insulte, mais lui interdit celui de la réparation.

Il prétexta une chute de cheval et mit aussitôt la conversation sur un autre sujet. Adrienne vit bien qu'il était inutile d'insister davantage; il était décidé à ne rien lui dire. C'était bien à lui cependant qu'elle devait la suppression de l'article dont Paillardin l'avait menacée ; elle n'en pouvait douter, mais il avait évidemment l'intention de se dérober constamment à l'expression de sa gratitude.

Ainsi les liens de l'affection se resserraient chaque jour entre eux, comme par le fait même des circonstances extérieures. Il y avait, du reste, une si parfaite harmonie dans leurs idées, dans toutes leurs habitudes! Adrienne, malgré sa nouvelle situation, et ses relations nécessairement étendues, n'était jamais plus heureuse que lorsqu'elle pouvait se retrouver chez elle le soir, seule avec Albert, pour causer librement pendant de longues heures : lui, de son côté, ne pouvait plus guère supporter que la vie tout à fait intime à son côté.

Le monde qu'il voyait du vivant de sa mère le traitait actuellement avec une excessive froideur. Il n'y retrouvait plus que des visages indifférents, presque hostiles, par des motifs analogues à ceux que Luc Paillardin avait fait valoir contre lui.

Ce n'était pas sans raison qu'il confiait à Adrienne cette espèce d'ostracisme dont il se sentait frappé. C'était une façon détournée de lui dire : « Je n'ai plus que vous... Que deviendrais-je, si je ne vous avais plus?... » Son cœur, à elle, lui répondait : « Et moi donc, croyez-vous que je pourrais désormais me passer de vous?. »

Ils en étaient venus à ce moment si décisif dans l'attachement où il semble que l'on n'ait plus qu'un dernier pas à franchir pour se rapprocher tout à fait, où l'on se dit de part et d'autre : « Si j'étais sûre d'être aimée de lui! — Si j'étais sûr d'être compris par elle!... »

Quand on en est là, il est certain que l'union des deux âmes est faite. Il faudra bien que, tôt ou tard, l'un ou l'autre se décide à rompre la glace et à parler le premier, à moins que tous les deux ne parlent ensemble, que le même aveu ne s'échappe à la fois des deux bouches et des deux âmes.

Il y avait cela de particulier dans leurs sentiments, qu'ils ne reposaient pas seulement sur l'inclination, la sympathie pure et simple, mais sur la connaissance complète et pour ainsi dire progressive qu'ils avaient de leurs deux caractères. Ils avaient appris à s'estimer avant de s'aimer. Est-ce donc là ce qui rend les liens du cœur moins durables? L'affection, pour être entourée de garanties préalables, en est-elle moins l'affection?

XI.

Maurice était parti depuis un an, et il n'était non plus question de lui que s'il n'eût jamais existé. Il n'avait écrit à personne. Albert de Valrigue aurait eu droit

Voir le *Temps* du 31 décembre au 17 février.

Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer des députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire; nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'intruction professionnelle, et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilége du capital, nous ne pouvons nous faire cette illusion.

Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité; nous, dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature et détruisant la famille; nous, qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits. Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital, ne peuvent résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du capital: leurs intérêts restent subordonnés à d'autres intérêts.

Nous le savons, les intérêts ne se réglementent point; ils échappent à la loi; ils ne peuvent se concilier que par des conventions particulières, mobiles et changeantes comme ces intérêts eux-mêmes. Sans la liberté donnée à tous, cette conciliation est impossible. Nous marcherons à la conquête de nos droits pacifiquement, légalement, mais avec énergie et persistance. Notre affranchissement montrerait bientôt les progrès réalisés dans l'esprit des classes laborieuses, de l'immense multitude, qui végète dans ce qu'on appelle le prolétariat, et que, pour nous servir d'une expression plus juste, nous appellerons le *salariat*.

A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté, nous disons: Vous ne connaissez pas les ouvriers; ils poursuivent un but bien autrement grand, bien autrement fécond que celui d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières où, des deux côtés, les adversaires ne trouveraient, en définitive, que la ruine pour les uns et la misère pour les autres.

Le Tiers-Etat disait: Qu'est-ce que le Tiers-Etat? rien! Que doit-il être? tout! Nous ne dirons pas: Qu'est-ce que l'ouvrier? rien! Que doit-il être? tout! Mais nous dirons: la bourgeoisie, notre aînée en émancipation, sut, en 89, absorber la noblesse et détruire d'injustes priviléges; il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action. En France, pays démocratique par excellence, tout droit politique, toute réforme sociale, tout instrument de progrès ne peut rester le privilége de quelques-uns. Par la force des choses, la nation qui possède inné l'esprit d'égalité tend irrésistiblement à en faire le patrimoine de tous.

Tout moyen de progrès qui ne peut s'étendre, se vulgariser de manière à concourir au bien-être général, en descendant jusqu'aux dernières couches de la société, n'est point complétement démocratique, car il constitue un privilége. La loi doit être assez large pour permettre à chacun, isolément ou collectivement, le développement de ses facultés, l'emploi de ses forces, de son épargne et de son intelligence, sans qu'on puisse y apporter d'autre limite que la liberté d'autrui, et non son intérêt.

Qu'on ne nous accuse point de rêver lois agraires, égalité chimérique qui mettrait chacun sur un lit de Procuste, partage, maximum, impôt forcé, etc., etc. Non! il est grand temps d'en finir avec ces calomnies propagées par nos ennemis et adoptées par les ignorants. La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. Le jour où ils se réaliseront, pour la gloire et la prospérité d'un pays qui nous est cher, il n'y aura plus ni bourgeois, ni prolétaires, ni patrons, ni ouvriers. Tous les citoyens seront égaux en droits.

Mais, nous dit-on, toutes ces réformes dont vous avez besoin, les députés élus peuvent les demander comme vous, mieux que vous; ils sont les représentants de tous et par tous nommés.

Eh bien! nous répondrons: Non! nous ne sommes pas représentés, et voilà pourquoi nous posons cette question des candidatures ouvrières. Nous savons qu'on ne dit pas candidatures industrielles, commerciales, militaires, journalistes, etc.; mais la chose y est, si le mot n'y est pas. Est-ce que la très grande majorité du Corps législatif n'est pas composée de grands propriétaires, industriels, commerçants, de généraux, de journalistes, etc., etc., etc., qui votent silencieusement, où qui ne parlent que dans les bureaux, et seulement sur des questions dont ils ont la spécialité?

Un très petit nombre prennent la parole sur les questions générales. Certes, nous pensons que les ouvriers élus devraient et pourraient défendre les intérêts généraux de la démocratie, mais lors même qu'ils se borneraient à défendre les intérêts particuliers de la classe la plus nombreuse, quelle spécialité!!! Ils combleraient une lacune au Corps législatif, où le travail manuel n'est pas représenté. Nous qui n'avons à notre service aucun de ces moyens, la fortune, les relations, les fonctions publiques, la publicité, nous sommes bien forcés de donner à nos candidatures une dénomination claire et significative, et d'appeler, autant que nous le pouvons, les choses par leur nom,

Nous ne sommes point représentés, car, dans une séance récente du Corps législatif, il y eut une manifestation unanime de sympathies en faveur de la classe ouvrière, mais aucune voix ne s'éleva pour formuler comme nous les entendons, avec modération, mais avec fermeté, nos aspirations, nos désirs et nos droits.

Nous ne sommes pas représentés, nous qui refusons de croire que la misère soit d'institution divine. La charité, vertu chrétienne, a radicalement prouvé et reconnu elle-même son impuissance en tant qu'i stitution sociale.

Sans doute, au bon vieux temps, au temps du droit divin, quand, imposés par Dieu, les rois et les nobles se prétendaient les pères et les aînées du peuple, quand le bonheur et l'égalité étaient relégués dans le ciel, la charité devait être une institution sociale.

Au temps de la souveraineté du peuple, du suffrage universel, elle n'est plus, ne peut plus être qu'une vertu privée. Hélas! les vices et les infirmités de la nature humaine laisseront toujours à la fraternité un vaste champ pour s'exercer; mais la misère *imméritée*, celle qui, sous forme de maladie, de salaire insuffisant, de chômage, enferme l'immense majorité des hommes laborieux, de bonne volonté, dans un cercle fatal où ils se débattent en vain: cette misère-là, nous l'attestons énergiquement, peut disparaître, et elle disparaîtra. Pourquoi cette distinction n'a-t-elle pas été faite par personne? Nous ne voulons pas être des clients ni des assistés; nous voulons devenir des égaux; nous repoussons l'aumône; nous voulons la justice.

Non, nous ne sommes pas représentés, car personne n'a dit que l'esprit d'antagonisme s'affaiblissait tous les jours dans les classes populaires. Éclairés par l'expérience, nous ne haïssons pas les hommes, mais nous voulons changer les choses. Personne n'a dit que la loi sur les coalitions n'était plus qu'un épouvantail, et qu'au lieu de faire cesser le mal elle le perpétuait en fermant toute issue à celui qui se croit opprimé.

Non, nous ne sommes pas représentés, car dans la question des chambres syndicales, une étrange confusion s'est établie dans l'esprit de ceux qui les recommandaient. Suivant eux, la chambre syndicale serait composée de patrons et d'ouvriers, sorte de prud'hommes professionnels, arbitres chargés de décider au jour le jour, sur les questions qui surgissent. Or, ce que nous demandons, c'est une chambre composée exclusivement d'ouvriers élus par le suffrage universel, une chambre du Travail, pourrions-nous dire par analogie avec la chambre de commerce, et on nous répond par un tribunal.

Non, nous ne sommes pas représentés, car personne n'a dit le mouvement considérable qui se manifeste dans les classes ouvrières pour organiser leur crédit. Qui sait aujourd'hui que trente-cinq sociétés de crédit mutuel fonctionnent obscurément dans Paris? Elles contiennent des germes féconds; mais ils auraient besoin, pour leur éclosion complète, du soleil de la liberté.

En principe, peu de démocrates intelligents contestent la légitimité de nos réclamations, et aucun ne nous dénie le droit de les faire valoir nous-mêmes.

L'opportunité, la capacité des candidats, l'obscurité probable de leurs noms, puisqu'ils seraient choisis parmi les travailleurs exerçant leur métier au moment du choix (et cela pour bien préciser le sens de leur candidature), voilà les questions qu'on soulève pour conclure que notre projet est irréalisable, et que du reste la publicité nous ferait défaut.

D'abord, nous maintenons que, après douze ans de patience, le moment opportun est venu; nous ne saurions admettre qu'il faille attendre les prochaines élections générales, c'est-à-dire six ans encore. Il faudrait, à ce compte, dix-huit ans pour que l'élection d'ouvriers fût opportune, — vingt et un ans depuis 1848!!! Quelles meilleures circonscriptions pourrait-on choisir que la 1re et la 5e! Là, plus que partout ailleurs, doivent se trouver des éléments de succès.

Le vote du 31 mai a tranché d'une manière incontestable, à Paris, la grande question de la liberté. Le pays est calme: n'est-il point sage, politique, d'essayer aujourd'hui la puissance des institutions libres qui doivent faciliter la transition entre la vieille société, fondée sur le salariat, et la société future, qui sera fondée sur le droit commun? N'y a-t-il pas danger à attendre les moments de crise, où les passions sont surexcitées par la détresse générale?

La réussite des candidatures ouvrières ne serait-elle pas d'un effet moral immense? Elle prouverait que nos idées sont comprises, que nos sentiments de conciliation sont appréciés; et qu'enfin, on ne refuse plus de faire passer dans la pratique ce qu'on reconnaît juste en théorie.

Serait-il vrai que les ouvriers candidats dussent nécessairement posséder ces qualités éminentes d'orateur et de publiciste qui signalent un homme à l'admiration de ses concitoyens? Nous ne le pensons pas. Il suffirait qu'ils sussent faire appel à la justice, en exposant avec droiture et clarté les réformes que nous demandons. Le vote de leurs électeurs ne donnerait-il pas, d'ailleurs, à leur parole une autorité plus grande que n'en possède le plus illustre orateur? Sorties du sein des masses populaires, la signification de ces élections serait d'autant plus éclatante, que les élus auraient été, la veille, plus obscurs et plus ignorés. Enfin, le don de l'éloquence, le savoir universel, ont-ils donc été exigés comme conditions nécessaires des députés nommés jusqu'à ce jour?

En 1848, l'élection d'ouvriers consacra par un fait l'égalité politique; en 1864, cette élection consacrerait l'égalité sociale.

A moins de nier l'évidence, on doit reconnaître qu'il existe une classe spéciale de citoyens ayant besoin d'une représentation directe, puisque l'enceinte du Corps législatif est le SEUL endroit où les ouvriers pourraient dignement et librement exprimer leurs vœux et réclamer pour eux la part de droits dont jouissent les autres citoyens.

Examinons la situation actuelle sans amertume et sans prévention. Que veut la bourgeoisie démocratique, que nous ne voulions comme elle avec la même ardeur? Le suffrage universel dégagé de toute entrave? Nous le voulons. La liberté de la presse, de réunion, régies par le droit commun? Nous les voulons. La séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, l'équilibre du budget, les franchises municipales? Nous voulons tout cela.

Eh bien, sans notre concours, la bourgeoisie obtiendra ou conservera difficilement ces droits, ces libertés, qui sont l'essence d'une société démocratique.

Que voulons-nous plus spécialement qu'elle, ou du moins plus énergiquement, parce que nous y sommes plus intéressés? L'instruction primaire, gratuite et obligatoire, et la liberté du travail.

L'instruction développe et fortifie le sentiment de la dignité de l'homme, c'est-à-dire la conscience de ses droits et de ses devoirs. Celui qui est éclairé fait appel à la raison et non à la force, pour réaliser ses désirs.

Si la liberté du travail ne vient servir de contre-poids à la liberté commerciale, nous allons voir se constituer une aristocratie financière. Les petits bourgeois, comme les ouvriers, ne seront bientôt que ses serviteurs. Aujourd'hui, n'est-il pas évident que le crédit, loin de se généraliser, tend, au contraire, à se concentrer dans quelques mains? Et la Banque de France ne donne-t-elle pas un exemple de contradiction flagrante de tout principe économique? Elle jouit tout à la fois du monopole d'émettre du papier-monnaie et de la liberté d'élever sans limite le taux de l'intérêt?

Sans nous, nous le répétons, la bourgeoisie ne peut rien asseoir de solide; sans son concours, notre émancipation peut être retardée longtemps encore.

Unissons-nous donc pour un but commun: le triomphe de la vraie démocratie.

Propagées par nous, appuyées par elle, les candidatures ouvrières seraient la preuve vivante de l'union sérieuse, durable des démocrates, sans distinction de classes ni de position. Serons-nous abandonnés? Serons-nous forcés de poursuivre isolément le triomphe de nos idées? Espérons que non, dans l'intérêt de tous.

Résumons-nous pour éviter tout malentendu:

La signification essentiellement politique des candidatures ouvrières serait celle-ci:

Fortifier, en la complétant, l'action de l'opposition libérale. Elle a demandé, dans les termes les plus modestes, le *nécessaire* des libertés. Les ouvriers députés demanderaient le *nécessaire* des réformes économiques.

Tel est le résumé sincère des idées générales émises par les ouvriers dans la période électorale qui précéda le 31 mai. Alors la candidature ouvrière eut de nombreuses difficultés à vaincre pour se produire. Aussi put-on l'accuser, non sans quelque raison, d'être tardive. Aujourd'hui le terrain est libre; et comme, à notre avis, la nécessité des candidatures ouvrières est encore plus démontrée par ce qui s'est passé depuis cette époque, nous n'hésitons pas à prendre l'avance pour éviter le reproche que nous avait été fait aux dernières élections.

Nous posons publiquement la question afin qu'au premier jour de la période électorale, l'accord soit plus facile et plus prompt entre ceux qui partagent notre opinion. Nous disons franchement ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Nous désirons le grand jour de la publicité, et nous faisons appel aux journaux qui subissent le monopole créé par le fait de l'autorisation préalable; mais nous sommes convaincus qu'ils tiendront à honneur de nous donner l'hospitalité, de témoigner ainsi en faveur de la véritable liberté, en nous facilitant les moyens de manifester notre pensée, lors même qu'ils ne la partageraient pas.

Nous appelons de tous nos vœux le moment de la discussion, la période électorale, le jour où les professions de foi des candidats ouvriers seront dans toutes les mains, où ils seront prêts à répondre à toutes les questions. Nous comptons sur le concours de ceux qui seront convaincus alors que notre cause est celle de l'égalité, indissolublement liée à la liberté, en un mot, la cause de la JUSTICE.

Ont signé les ouvriers dont les noms suivent:

AUBERT (JEAN), mécanicien, membre du conseil des prud'hommes (métaux), du Crédit mutuel, de la Société fraternelle des serruriers-mécaniciens, rue Bizet, 51.
BARAGUET, typographe, membre du conseil des prud'hommes (industries diverses), ex-délégué de la typographie à l'Exposition de Londres 1862, ex-secrétaire de la conférence mixte chargée de la révision du tarif typographique 1861, rue Coq-Héron, 5.
BOUYER, maçon, gérant de l'Association des ouvriers maçons et tailleurs de pierres, rue Saint-Victor, 155.
COHADON, maçon, gérant de l'Association des ouvriers maçons et tailleurs de pierres, rue Saint-Victor, 155.
COUTANT, typographe, vice-président de la Société typographique parisienne, ex-secrétaire de la commission ouvrière pour l'Exposition de Londres 1862, commissaire à la conférence mixte chargée de la révision du tarif, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 26.
CARRAT, tailleur, gérant de l'Association des ouvriers tailleurs, membre du Crédit mutuel, rue du Coq-Héron, 1.
DUJARDIN, gérant du Crédit mutuel.
KIN (ARSÈNE), monteur en bronze, gérant du Crédit mutuel des ouvriers en bronze, rue de Crussol, 12.
RIPERT, chapelier, ancien président de la Société des ouvriers chapeliers de Paris, ex-délégué des chapeliers à l'Exposition de Londres, rédacteur du tarif des salaires en chapellerie, rue Pecquay, 7.
MORET, typographe, ancien vice-président de la Société typographique, rue Campagne-Première, 17.
TOLAIN (H.), ciseleur, ex-secrétaire-adjoint de la commission ouvrière pour l'Exposition de Londres 1862, membre du Crédit mutuel du bronze, rue Fontaine-au-Roi, 29.
MURAT, mécanicien, ex-délégué des mécaniciens à l'Exposition de Londres, membre du Crédit mutuel, rue de Courcelles, 14.
LAGARDE, chapelier, ex-délégué des chapeliers à l'Exposition de Londres, passage Pecquay, 1.
ROYANEZ, mégissier, ex-délégué des mégissiers à l'Exposition de Londres, membre du Crédit mutuel, rue de la Glacière, 52.
GARNIER (JEAN), ciseleur, ex-délégué de la ciselure à l'Exposition de Londres, rue du Transit, 8.
RAMPILLON, gantier, ex-délégué des ouvriers gantiers à l'Exposition de Londres, chaussée Clignancourt, 73.
BARBIER, tourneur, ex-délégué des tabletiers à l'Exposition de Londres.
REVENU, peintre sur porcelaine, ex-vice-président du bureau électoral des peintres sur porcelaine pour l'Exposition de Londres, membre du Crédit mutuel, rue de Calais, 43 (Belleville).
CUÉNOT, lithographe, secrétaire de l'Union fraternelle, rue de la Mare, 2 (Belleville).
LIMOUSIN, passementier, ex-vice-président du bureau électoral des ouvriers passementiers à l'Exposition de Londres, rue Saint-Jacques, 138.
AUBERT (Louis), mécanicien, membre du Crédit mutuel, rue de Chaillot, 30.
AUDOINT, membre du Crédit mutuel, rue de la Perle, 12.
BEAUMONT, ciseleur, membre du Crédit mutuel, rue du Buisson-Saint-Louis, 2.
HALLEREAU, ajusteur, membre de la Mutualité constante, rue de l'Eglise, 13 (Passy).
PERRACHON, monteur en bronze, membre du Crédit mutuel, rue de Vendôme, 3.
PIPREL, membre du Crédit mutuel, rue des Cendriers, 34.
ROUXEL, tailleur, membre du Crédit au travail, passage Jauvert, 14.
RAINOT, graveur, membre du Crédit mutuel et de la Société de secours mutuels du 10e arrondissement, rue du Faubourg-du-Temple, 123.
VALLIER, ciseleur, membre du Crédit mutuel, rue du Buisson-Saint-Louis, 7.
VANHAMME, mécanicien, membre du Crédit mutuel, avenue Saint-Denis, 11.
VESPIERRE, monteur en bronze, membre du Crédit mutuel, rue Saint-Maur, 50.
BLANC (J.-J.), typographe, place de la Corderie, 8.
SAMSON, ajusteur, rue du Réservoir, 5.
CAMELINAT, monteur en bronze, rue des Gravilliers, 46.
MICHEL (CHARLES), tailleur, impasse des Bourdonnais, 6.
VOIRIN, ajusteur, rue de Chaillot, 3.
LANGRENI, ciseleur, boulevard Magenta, 99.
SECRETAND, tailleur, rue Coq-Héron, 1.
THIERCELIN, mécanicien, rue Mallard, 17.
CHEVRIER (B.), charpentier, rue du Chevaleret, 80.
LOY, passementier, rue Meslay, 46.
VILHEM, ajusteur, rue de Chaillot, 9.
MESSERER, ébéniste, rue Vendôme, 3.
FAILLOT, tourneur, rue de Chaillot, 19.
FLAMENT, rue Franklin, 11.
HALPHEN (Moïse), typographe, ancien membre du comité de la Société typographique, rue Saint-Fiacre, 14 (Vaugirard).
BARRA, rue de Lubeck, 5.
ADINET, tailleur, rue de Viarmes, 33.
CAMILLE, ciseleur, rue St-Laurent, 42.
MURAT père, tisseur, rue de Courcelles, 14.
CHÉRON, rue de Paris, 37 (Belleville).
BIBAL, instituteur, rue de Vincennes, 46 (Belleville).
OUDIN (Honoré), rue Grange-aux-Merciers, 21.
CHALON, typographe, rue des Couronnes, 19 (la Chapelle).
MOREL, ajusteur, Grande-Rue de la Chapelle, 22.
DELAHAYE, mécanicien, rue Bichat, 36.
CAPET, ajusteur, rue Chabrol, 54 (la Chapelle).
ARBLAS, tourneur, rue des Poissonniers, 55.
COCHU, ajusteur, rue des Poissonniers, 85.
MAUZON, tulliste, rue de l'Ouest, 9 (Neuilly).

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS

Un décret impérial du 6 mars 1858 a déclaré d'utilité publique divers percements dans Chaillot, savoir: 1° d'une avenue, dite de l'Alma, de 40 mètres de largeur, allant du pont de l'Alma aux Champs-Elysées; 2° d'une autre avenue, dite d'Eylau, également de 40 mètres de largeur, devant communiquer du quai de Billy, presqu'en face du pont de l'Alma, à la place de l'Etoile; 3° d'une troisième avenue, aussi de 40 mètres de largeur, partant du même point que la précédente, et se dirigeant sur la barrière Sainte-Marie, pour se souder à l'avenue de l'Empereur, dont elle doit former la continuation.

Ces différentes opérations de voirie ont été exécutées en partie, par l'ouverture de l'avenue d'Eylau, entre la rue de Chaillot et la place de l'Etoile. Un décret, du 30 janvier dernier, vient d'autoriser la ville à traiter avec une société particulière, qui se chargerait d'achever le percement de l'avenue d'Eylau, entre la rue de Chaillot et le quai de Billy, avec l'amorce de l'avenue de l'Empereur, et d'entreprendre celui de l'avenue de l'Alma tout entier.

L'opération totale serait exécutée en deux sections: la première, comprenant l'avenue de l'Alma, allant du pont de l'Alma aux Champs-Elysees; la seconde, comprenant l'achèvement de l'avenue d'Eylau, de la rue de Chaillot à l'avenue de l'Empereur, à partir du quai de Billy au passage dit de la Pompe-à-Feu.

La compagnie supporterait, bien entendu, tous les frais de viabilité et d'assainissement des voies nouvelles, ainsi que des parties en retour sur les voies latérales. De plus, elle serait tenue de livrer ces voies à la circulation, dans le délai d'une année, à partir du jour de la signature du décret approbatif du traité, et de faire élever par ses ayants-droit des constructions sur les terrains en bordure, dans le délai de trois ans, à compter du jour où ces voies seront ouvertes à la circulation.

Elle serait substituée dans les droits de la ville pour l'acquisition, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, des immeubles nécessaires à la formation des voies nouvelles. La ville s'était déjà rendue acquéreur d'une portion de ces immeubles, d'une contenance totale de 31,630 mètres environ.

La formation des nouvelles voies nécessitera une emprise de 24,435 mètres environ, de sorte qu'il restera en bordure, pour ces immeubles, environ 7,195 mètres, auxquels il convient d'ajouter une partie du sol des rues Marbeuf et Bizet, soit 2,410 mètres, et en tout, 9,605 mètres. Les immeubles qui restent à acquérir par la Compagnie sont au nombre de trente-trois.

—

L'opération du tirage au sort, pour les jeunes conscrits, a commencé hier à l'Hôtel de Ville.

—

Le 13 mai dernier, les médaillés de Sainte-Hélène, de Beaune, ont souscrit en faveur des Polonais pour une somme de 84 f. 85 c. Cette somme, remise au bureau du *Journal de Beaune*, où était ouverte une souscription, a été versée au comité de secours pour la Pologne.

—

Les quatre Italiens accusés de complot contre la vie de l'empereur ont été transférés de la prison Mazas dans la maison de justice de la Conciergerie. M. le premier président Devienne a procédé hier à leur interrogatoire. Trois des accusés n'ayant pas choisi de défenseurs, M. le premier président a dû leur désigner des avocats d'office. Il a chargé Me Allou, Me Rousse et Me Colmet-d'Aage, tous trois membres du conseil de l'ordre des avocats à la cour impériale de Paris, de présenter leur défense. Me Allou plaidera pour Greco; Me Rousse, pour Trabucco, et Me Colmet-d'Aage, pour Scaglioni. On sait qu'Imperatori a fait choix de Me Delpon pour avocat.

L'affaire est indiquée pour l'audience de la cour d'assises du jeudi 25 février.

—

On écrit de Flensbourg à la *Gazette de la Croix*, de Berlin, que le docteur Tempeltey a reçu l'ordre de quitter le duché de Schleswig. M. Tempeltey était dans le temps secrétaire de cabinet du duc de Cobourg et, en dernier lieu, aide de camp du prince d'Augustenbourg. M. Gustave Rasch, homme de lettres de Berlin, auteur d'un ouvrage remarquable sur les duchés, a été arrêté et conduit devant le maréchal Wrangel. On dit qu'on veut le traduire devant un conseil de guerre.

—

Une action en dommages-intérêts, pour conversation criminelle, était pendante depuis longtemps entre le révérend Théophilus Bennett plaignant, et le comte de Lusi, fils d'un ancien ambassadeur de Prusse à Londres, et naturalisé Irlandais. Elle vient de se terminer devant la cour du banc de la reine de Dublin, par une transaction, le comte de Lusi ayant offert de payer 1,000 liv. (25,000 fr.) l'accroc fait par lui à l'honneur conjugal du révérend plaignant, qui a accepté l'offre.

—

Nous lisons dans le *Moniteur du Calvados*, du 14:

« Mercredi dernier, le directeur de l'usine à gaz de Vire a attenté à ses jours, en se portant à différents endroits jusqu'à onze coups de rasoir. Il était monté dans sa chambre à neuf heures du matin. Depuis ce moment jusqu'à midi, personne ne l'a entendu. Lorsque son fils rentra pour dîner, il l'envoya chercher. C'est alors que la domestique le trouva étendu sur son lit, baigné dans son sang et ne donnant plus que quelques signes de vie. Les médecins furent aussitôt mandés: ils constatèrent que les blessures étaient mortelles. Il a rendu le dernier soupir dans la nuit. »

—

On écrit de Saint-Genis-Laval au *Progrès*, de Lyon, que dix membres du conseil municipal ont, avec le deuxième adjoint de la commune, donné leur démission collective pour les raisons suivantes:

« Depuis un certain nombre d'années, les corvées pour l'entretien des routes ne se payaient plus en nature. Le conseil avait voté des centimes additionnels à cet effet, mais il a pris fantaisie au maire de ressusciter l'ancien ordre de choses. Sa proposition a été mise aux voix: sur les 20 membres du conseil, y compris les deux adjoints, 17, au premier tour de scrutin, et 18 au second tour, votèrent contre le projet. Malgré cette opposition presque unanime, le maire rétablit les prestations en nature, au grand étonnement des habitants. Ce fait décida une partie du conseil à se retirer.

» Les démissionnaires ont été appelés devant le juge de paix, qui a pris note de leurs déclarations et a dressé procès-verbal.

» On nous assure aussi que des élections pour le remplacement des démissionnaires doivent avoir lieu le mois prochain, et que tout fait présumer que les mêmes conseillers seront réélus à une grande majorité.

» De pareils faits démontrent l'urgence du rétablissement des franchises municipales et la nécessité absolue de choisir les maires dans le sein des conseils communaux. Si le maire de Saint-Genis-Laval avait été dans ces conditions, il n'aurait pas rétabli, contre la volonté de son conseil, le mode de prestation depuis longtemps aboli dans sa commune. »

—

Nous lisons dans la *Gironde*, du 16:

« Les juges de paix de Bordeaux ont achevé de statuer sur les affaires électorales qui leur étaient soumises.

» Les appels ont été admis dans la proportion de dix-neuf sur vingt environ, pour le premier canton; dans la proportion de sept sur huit environ pour le cinquième canton, et enfin dans la proportion des deux tiers seulement pour le troisième canton. »

—

Le *Cape Argus*, du 6 janvier, dit qu'au cap de Bonne-Espérance, depuis le 21 décembre, date de la malle précédente, l'événement le plus important a été la saisie par les autorités britanniques, d'après des ordres émanés de leur gouvernement, du croiseur confédéré *Tuscaloosa* qui, autrefois, portait le pavillon fédéral et le nom de *Conrad*.

D'après le rapport du lieutenant Lowe, qui commande ce bâtiment, le *Tuscaloosa*, depuis sa première visite au cap de Bonne-Espérance, avait croisé entre le Cap et le Brésil, et fait des sommations à plus de cent navires, dont un seul appartenait aux fédéraux: c'était le *Living-Age*, qui avait à bord une cargaison anglaise et fut relâché moyennant rançon.

Le *Tuscaloosa* n'ayant pas été admis dans les ports du Brésil pour y prendre de l'eau et des provisions, les rations avaient dû être réduites. Le lieutenant Lowe retourna alors à Simon's-Bay pour y prendre des provisions et faire faire des réparations à son navire; mais le lendemain de son arrivée l'amiral Baldwin Walker envoya le *Narcissus*, monté par un lieutenant et vingt-cinq hommes pour prendre possession du *Tuscaloosa*, au nom de la reine. L'officier exécuta promptement cet ordre. Le lieutenant Lowe a adressé à l'amiral une protestation en forme, qui sera transmise au gouvernement anglais. Le consul des Etats-Unis, M. Graham, a réclamé le navire au nom des propriétaires antérieurs.

—

ACCIDENTS ET SINISTRES.

Les dernières dépêches du Chili disent que la catastrophe de Santiago préoccupe exclusivement l'attention publique. Le Sénat vient de voter un acte pour interdire désormais les illuminations dans les églises. Le même acte ordonne que la construction des églises soit modifiée et que l'on y dispose à l'avenir un nombre suffisant de portes. On a formé une brigade de pompiers à Santiago; elle a été organisée avec enthousiasme.

On a inhumé 2,400 cadavres retirés des décombres de l'église Compania. On a trouvé en outre des corps mutilés, des membres détachés du tronc et un certain nombre de blessés. Le nombre total des victimes est évalué à 2,500. Le 31 décembre, l'église de San Isidoro a failli être le théâtre d'un incendie semblable: un cierge de l'autel a enflammé un bouquet de fleurs artificielles. Le feu a été immédiatement maîtrisé, mais la foule s'est répandue au dehors avec une confusion inexprimable. Le service de nuit n'a pas continué.

—

Nous lisons le *Pilote dunkerquois*:

« Samedi matin, un affreux accident est arrivé à la distillerie de M. Dariez à Copenanfort.

» Les ouvriers étaient réunis pour le déjeuner, non loin de la machine à vapeur, quand tout à coup la chaudière a éclaté, trois ouvriers ont été tués, et dix autres sont plus ou moins grièvement blessés; ceux-ci ont été transportés à Bourbourg et à Dunkerque, où les soins les plus empressés leur ont été prodigués.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que cinq des malheureux blessés ont succombé à leurs souffrances. »

—

Un malheureux accident a eu lieu sur le parcours du chemin de fer de l'Est. Le sieur Charles Dubonat, âgé de 28 ans, demeurant rue des Petits-Champs-Saint-Martin, ayant fait une promenade du côté de Pantin, s'était égaré dans la campagne. La nuit venant, il chercha à regagner promptement la route et, arrivé devant la ligne du chemin de fer, il escalada la clôture pour abréger son trajet.

En ce moment, à 6 h. 45 m. du soir, se croisaient sur la ligne le train no 27 s'éloignant de Paris, et le train no 22 venant de Meaux. L'imprudent jeune homme fut renversé. Après le passage des deux convois, on le trouva dans l'état le plus déplorable.

Son corps n'était qu'une plaie; il avait plusieurs côtes brisées, et l'une de ses cuisses ne tenait plus au corps que par quelques filaments. Ce malheureux existait cependant encore, et il avait conservé toute sa présence d'esprit, en sorte qu'il put rendre compte de la manière dont avait eu lieu l'événement.

Transporté à l'hôpital Lariboisière, le blessé y a succombé après plusieurs heures de souffrances.

—

MÉTÉOROLOGIE.

La Manche est restée assez calme dans la journée d'hier tandis que de fortes bourrasques sévissaient sur plusieurs points des côtes Nord et Ouest de l'Angleterre. Ces gros temps se dirigent vers l'Est, le vent soufflait avec force du Sud-Ouest à Dunkerque et à Leipzig. Il y a une forte pression barométrique à Saint-Pétersbourg, et cette baisse s'étend sur l'est de l'Allemagne. On en peut conclure que la mer Noire est menacée de quelques gros temps.

Le calme continue sur la Méditerranée. Le vent S.-O. a seulement un peu fraîchi à Barcelonne. La mer a un peu monté à Cadix et à Bayonne.

L'élévation de la température est plus sensible encore que ces jours derniers. D'après le dernier bulletin, Turin est le point unique où le thermomètre reste au dessous de zéro, et ce maximum d'abaissement n'est plus que de 2.5. Le maximum d'élévation est de 13 au dessus de zéro à Bilbao.

A Paris, hier, 9 heures du matin, 9.7; à midi, 11.5 au dessus de zéro.

—

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Entretiens et lectures, 7, rue de la Paix, 3e année. — Vendredi, 19 février, à 8 heures et demie très précises. Les portes ouvriront à 8 heures. M. Jules Duval: *L'Emigration au dix-neuvième siècle.*

---

cependant à recevoir au moins de ses nouvelles, ayant toujours conservé avec lui des relations plus sérieuses au fond que toutes ces amitiés superficielles et passagères, auxquelles le peintre s'abandonnait si volontiers à l'époque de sa splendeur.

Il va sans dire que jamais Albert n'avait même prononcé le nom de Maurice devant Adrienne. A part l'intérêt de ses propres sentiments, il devait écarter tout ce qui pouvait rappeler à la jeune artiste cette page si douloureuse de son passé. Jamais non plus, chez Adrienne, la moindre allusion qui pût se rattacher au peintre. S'il était vrai que de vagues atteintes, des réminiscences lointaines vinssent encore la tourmenter de temps à autre, du moins rien ne transpirait au dehors.

Maurice semblait donc universellement oublié, lorsqu'on apprit tout d'un coup le retour à Paris de la baronne de Miltière. Elle revenait comme un véritable coup de foudre; et cependant personne ne fut étonné. On savait que, dans le cours de son existence constamment échevelée, elle entamait un roman très vite et le dénouait plus vite encore.

Dans toutes ses expéditions (elle en comptait plus d'une dans sa vie), le compagnon du départ était rarement celui du retour. Cette fois, du reste, elle revenait seule, sans escorte; ce qui pouvait passer, à la rigueur, pour une concession aux exigences d'un certain d'un public.

Elle eut bientôt repris son rang dans cette chose si mêlée, si bariolée, si souvent inintelligible que l'on appelle le monde parisien, où l'on voit tous les jours de si étranges phénomènes de rigueur et de pruderie mêlés à des faits d'amnistie et de clémence pour le moins aussi étranges.

Après tout, la baronne était toujours la même adorable pécheresse; on lui avait pardonné le passé, autant valait lui pardonner le présent. Il n'y avait rien de changé dans son existence: il n'y avait qu'un scandale de plus.

Elle ne pouvait cependant éviter certaines questions au sujet du peintre. Avec les indifférents et les timides, elle s'en tirait par le dédain et la dignité. La femme, même la plus affichée, sait toujours se conserver une forteresse de hauteur inaccessible, où elle peut se créneler au besoin contre les inquisitions des profanes.

Avec les intimes, elle souriait en haussant les épaules, lorsqu'on lui parlait de sa course en Italie:

— C'est une de mes erreurs, disait-elle, en faisant allusion à Maurice; je m'étais figurée trouver en lui quelque chose d'extraordinaire, de vraiment neuf et fin de sentiment... Quelle déception, hélas!... Un amoureux taillé sur le patron de tous les autres... Du reste, je ne lui en veux en aucune façon de ce qui s'est passé...

Mais enfin qu'était devenu Maurice en se détachant d'elle? Il était, disait-on, en Espagne, ou peut-être en Allemagne, à moins qu'il ne fût encore en Italie. Ce qui semblait certain, c'est que la baronne, une fois séparée de lui, avait complétement perdu sa trace.

Quant au prince Bolomkin, il avai repris tout naturellement son ancienne position de dépendance auprès de Mme de Miltière. Il l'avait accablée d'anathèmes, lorsqu'il l'avait vue partir avec *un homme de rien, un misérable peintre.* C'était ainsi que le prince traitait Maurice, lui qui se vantait pourtant d'aimer et de protéger les arts, témoins les tableaux qu'il achetait, de temps à autre, pour les enfouir dans son palais de Pétersbourg, où on les retournait le long des murailles, sans même les exposer.

Il avait bien essayé de se créer de nouvelles habitudes pendant l'absence de la baronne, mais c'était là une tentative au-dessus de ses forces. L'année qui venait de s'écouler avait été la plus mortellement triste de son existence toujours si horriblement blasée. Sa dominatrice reparaissait; il était trop heureux de reprendre son joug sans conditions, sans tenir compte d'aucun de ses griefs. Cette femme, après tout, le faisait vivre autant par ses perfidies que par ses séductions.

Il faut dire aussi que la baronne, à sa rentrée en France, n'avait pas été fâchée, de son côté, de renouer avec le prince Bolomkin, dont la fortune lui offrait des avantages directs et positifs qu'il ne lui était guère permis de négliger. Elle était, disait-on, partie pour l'Italie, non pas seulement par goût, mais aussi un peu, comme Maurice, pour se soustraire à des embarras matériels qui menaçaient de prendre une tournure tout à fait inquiétante.

On devait croire que les choses étaient arrangées à présent, puisqu'on la voyait aussi fière et radieuse que jamais, menant son même train d'autrefois, fidèle à ses habitudes de prodigalité insouciante.

Elle se conduisit avec Adrienne en femme d'esprit. Elle s'était rencontrée un jour avec elle chez Mme de Fauloard. Adrienne avait voulu faire à cette dame une visite de jour, précisément parce qu'elle était décidée à ne plus reparaître le soir dans son salon. Elle fut prise d'un saisissement subit lorsqu'elle entendit annoncer Mme de Miltière.

Elle allait se retirer aussitôt, mais la baronne la prévint; et pour couper court à toute idée de froideur ou de brouille de sa part, elle le prit avec elle sur le ton de l'intimité; elle lui rappela leur ancienne camaraderie de pension, les relations qu'elles avaient eues depuis, s'empressant surtout de la féliciter sur le succès prodigieux obtenu par ses tableaux à l'Exposition dernière.

— Je tiens à aller vous voir dans votre atelier, ajouta-t-elle; je veux être au courant de tout ce que vous faites... Je suis sûre que vous aurez une foule de choses merveilleuses à me montrer.

Adrienne lui répondit, en s'inclinant, que sa visite lui ferait sans doute grand honneur! Son cœur battait avec violence pendant qu'elle lui parlait. Tant de souvenirs se réveillaient en elle, à la vue de cette femme qui avait bouleversé dans un moment toute sa vie! La baronne ne se doutait de rien, ou peut-être avait l'air de ne se douter de rien, ce qui était assurément le parti le plus sage.

Elle considérait le passé comme non avenu; elle affectait de s'absorber entièrement dans le talent, les succès d'Adrienne, qui dominaient tout le reste à ses yeux. En supposant qu'elle eût pu être sa rivale un instant, elle semblait ne revendiquer aujourd'hui qu'un seul titre auprès d'elle, celui de son admiratrice la plus sincère.

XII

Albert de Valrigne ne pouvait guère éviter non plus de reprendre avec la baronne de Miltière, certaines relations au moins extérieures. Il n'était pas de ceux qui applaudissaient à ses extravagances; il avait même déploré bien des fois en lui même qu'une femme douée de tant d'avantages fît un déplorable usage d'une existence qu'il n'eût tenu qu'à elle de rendre, si elle eût voulu, si complétement heureuse!

La première fois qu'il la revit, ce fut chez Mme de la Grangerie, dans une réunion tout à fait intime. Mme de Miltière sentait bien qu'après sa dernière aventure, une sorte de réconciliation tacite avec un homme du caractère d'Albert était presque indispensable. Elle s'arrangea pour en faire tous les frais avec une bonhomie naïve et franche, qu'elle employait parfois avec un grand à propos, pour atténuer un peu la note si choquante de ses vivacités et de ses écarts de conduite.

Elle eut le soin de rappeler à Albert leur connaissance, déjà bien ancienne, l'amitié si tendre qui avait uni leurs deux mères.

Que de choses s'étaient passées pour tous les deux depuis ce temps-là! Elle s'accusait bien sincèrement, quant à elle, d'avoir suivi une route des plus étranges. Mais qu'y faire aujourd'hui? Il est dans la vie de ces courants presque de fatalité que l'on ne remonte guère. Tout le mal, comme elle le répétait souvent, était venu de ce mariage précoce, imposé à son inexpérience, ce qui avait empoisonné son âme dans l'âge des premières illusions.

Elle faisait résonner en elle-même une corde réellement émue, lorsqu'elle venait à parler de sa sœur Isaure qui lui représentait un remords continuel:

— Je l'adore, disait-elle; mais je suis obligée de la laisser à son couvent. Je suis trop compromise pour l'avoir près de moi... Ainsi, la seule affection vraie à laquelle je pourrais me rattacher dans ce monde m'est à peu près interdite...

En même temps, une larme effleurait le bord de ses grands yeux si expressifs. Il n'en fallait pas davantage pour toucher le cœur d'Albert, qui ne pouvait se décider à maudire entièrement cette femme, si malheureuse au fond, malgré toutes ses fanfaronnades de désordre et d'insouciance.

Il avait d'ailleurs ses raisons particulières pour la ménager. Il songeait à la position d'Adrienne, qu'il ne perdait jamais de vue. La baronne semblait très portée pour elle; elle vantait partout son talent. Autant valait l'entretenir dans ces dispositions-là, d'autant que son inimitié avait toujours un côté très dangereux.

ARNOULD FREMY.

(*La suite à demain.*)

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« C'est le 1er mars prochain que la librairie Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5, va mettre en vente l'ouvrage du docteur Briois, qui a pour titre la *Tour Saint-Jacques de Paris*, et qui, déjà connu d'un certain nombre de lecteurs privilégiés, est appelé, nous n'en doutons pas, à avoir dans le public le même succès de rires et de larmes qu'il a obtenu en haut lieu. Souhaitons la bienvenue à ce beau et curieux travail, dans lequel son auteur à tenté de faire pour le gracieux clocher de l'ancienne église Saint-Jacques-la-Boucherie ce que Victor Hugo a fait il y a trente ans pour Notre-Dame. »

La librairie Hachette, qui publie en ce moment les œuvres de miss Braddon, traduites de l'anglais par Ch. Bernard Derosne, vient de mettre en vente un nouveau roman de la célèbre *authoress* : *La Trace du Serpent*. Ce roman est l'histoire de la lente recherche, et, en dernier lieu, de la juste punition d'un scélérat, qui jouit pendant huit années du fruit de ses vols et de ses meurtres. Le sujet, qui convenait admirablement aux facultés littéraires de miss Braddon, lui a permis de nouer une intrigue de l'intérêt le plus bizarre, pleine d'incidents imprévus, et surtout très attachante par la réalité de ses personnages.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — Les agriculteurs des départements de l'Orne, des Côtes-du-Nord, de Seine-et-Oise, de la Haute-Marne, des Alpes Maritimes, de l'Ardèche, des Deux-Sèvres, des Landes, de la Sarthe, du Lot, de la Haute-Savoie et du Doubs, qui veulent se présenter pour disputer les primes d'honneur à distribuer en 1865, sont informés que leurs Mémoires doivent être déposés dans les préfectures avant le 1er mars prochain. Passé ce délai, qui est de rigueur, aucun concurrent ne pourra être admis.

Pour tous les faits non signés,
L. LEGAULT.

NÉCROLOGIE.

M. ERNEST ANDRÉ, *député au Corps législatif*, officier de la Légion d'honneur, est décédé avant-hier mardi.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à trois heures très précises de l'après-midi.

Ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de billets de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

On se réunira à la maison mortuaire, 30, rue du Faubourg-Poissonnière.

CHEMINS DE FER.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser aux administrateurs des diverses compagnies de chemins de fer la lettre suivante, qui est d'un grand intérêt pour le public :

Paris, le 1er février 1864.

Messieurs, une commission instituée par mon prédécesseur, et qui comptait dans son sein des membres des trois grands corps de l'Etat, des fonctionnaires de l'administration des travaux publics et des représentants des compagnies de chemins de fer, a été chargée d'examiner l'ensemble des questions que soulèvent la construction et l'exploitation des voies ferrées.

L'arrêté ministériel du 5 novembre 1861, qui a organisé la commission et tracé le programme de ses travaux, était ainsi motivé :

« Considérant qu'il serait impossible de faire droit aux demandes de nouveaux chemins de fer formées par un grand nombre de localités, si les conditions actuelles de tracés, de courbes, de rampes et d'exploitation n'étaient pas modifiées de manière à garder une juste mesure entre les dépenses de construction et d'exploitation des nouvelles lignes et leur trafic probable;

» Considérant, d'autre part, que l'exploitation des lignes actuellement concédées a donné lieu à de nombreuses réclamations, et qu'il y a lieu notamment de rechercher les moyens de donner aux trains plus de vitesse et aux voyageurs le bien-être et la sécurité auxquels ils ont droit;

» . . . . »

La commission a consacré, sous la présidence de mon prédécesseur, de nombreuses séances à l'étude qui lui était confiée; elle a appelé dans son sein les directeurs et les chefs d'exploitation des Compagnies, et leur a posé une série de demandes auxquelles il a été fait de vive voix et par écrit des réponses développées, qui ont été très utiles à ses discussions; elle a convoqué également les représentants des chambres de commerce et des villes qui avaient fait entendre les plaintes les plus vives et les réclamations les plus nombreuses, et ce n'est qu'après avoir recueilli tous les renseignements, après s'être entourée de tous les documents émanés de sources si diverses, qu'elle a délibéré sur l'objet de sa mission.

Le résultat des travaux de la commission a été soumis au ministre des travaux publics dans un remarquable rapport qui a été livré à la publicité, et dont vous avez reçu des exemplaires.

Je vais passer successivement en revue les conclusions de ce rapport.

Je ne m'occuperai pas ici des modifications que peuvent réclamer les conditions de construction des chemins de fer pour réaliser le type de ce qu'on a appelé les *chemins à bon marché*. Je suis parfaitement d'accord avec la commission et avec le sentiment public sur la convenance et l'utilité de chercher la solution de ce problème, dans la mesure où elle peut se concilier avec la sécurité et l'économie de l'exploitation, sans altérer d'ailleurs l'unité si désirable dans le service des divers réseaux de l'empire.

Cette question trouvera naturellement sa place dans les cas spéciaux, alors que seront discutées les modifications que peuvent comporter les cahiers des charges actuels.

Je ne veux me placer, en ce moment, qu'au point de vue de l'exploitation.

Je ferai remarquer tout d'abord que les mesures indiquées par la commission peuvent se partager en deux séries distinctes, savoir :

1° Mesures obligatoires pour les Compagnies, ou qui peuvent leur être prescrites, en vertu des dispositions, soit des cahiers des charges, soit de l'ordonnance réglementaire du 15 novembre 1846.

2° Mesures dont l'application ne pourrait avoir lieu qu'en vertu de modifications à introduire dans les cahiers des charges, dans l'ordonnance du 15 novembre 1846, soit même dans les dispositions générales de la loi du 15 juillet 1845, relative à la concession du chemin de fer du Nord.

Tel est l'ordre que je vais suivre moi-même dans l'examen des conclusions de la commission.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, messieurs, que l'administration n'a jamais renoncé à la rigoureuse application des mesures directement imposées aux Compagnies par le règlement ou par le cahier des charges. Elle a pu sans doute, pour favoriser l'étude des meilleurs systèmes à appliquer, ne pas exiger la mise en pratique complète et immédiate des prescriptions réglementaires; mais aucun motif ne justifierait aujourd'hui un plus long ajournement.

Ainsi, en ce qui concerne la communication des agents du train avec le mécanicien les mesures prises jusqu'à présent pouvaient être considérées comme d'utiles essais ; mais des événements récents, qui ont vivement impressionné le public, sont venus démontrer itérativement la nécessité d'adopter des moyens plus efficaces. Je vous invite donc à me présenter, dans un délai de trois mois, des propositions définitives de nature à assurer la stricte exécution de l'article 23 de l'ordonnance de 1846, touchant la mise en communication des agents du train avec le mécanicien.

Vous savez, messieurs, quelles justes et douloureuses préoccupations a causées dans le public la fréquence des accidents survenus aux bifurcations. La commission avait pour mission de rechercher s'il y avait à ce sujet des mesures de précautions d'une nature spéciale à imposer aux Compagnies.

Les différents systèmes de signaux en usage sur les chemins de fer, dans le but particulier de protéger les bifurcations, ont été examinés par elle, et elle a cru devoir indiquer sa préférence pour les appareils adoptés par la Compagnie du Nord, en recommandant de continuer l'étude des moyens propres à appeler l'attention des agents sur l'extinction des signaux de nuit.

L'administration supérieure, lorsqu'elle a cru devoir signaler aux Compagnies tel ou tel appareil qui lui paraissait constituer une amélioration réelle au point de vue de la sécurité, a toujours agi avec la plus grande circonspection ; elle ne se départira pas aujourd'hui de cette ligne de conduite. En s'en écartant, elle déplacerait la responsabilité, ce qui aurait pour conséquence d'affaiblir l'action de la surveillance et de diminuer les garanties d'un bon service. Elle est habituée, d'ailleurs, à compter sur le zèle éclairé avec lequel vous poursuivez les améliorations de toute nature. Aussi, sans vous adresser, au moins quant à présent, aucune injonction formelle en ce qui concerne le choix des signaux qui protégent les bifurcations, je me borne à vous recommander, d'accord avec la commission, le système actuellement en usage sur le réseau du Nord.

L'article 32, § 1er, du cahier des charges, stipule que les machines locomotives, devront consumer leur fumée. Vous vous rappelez, messieurs, la marche qui a été suivie par mes prédécesseurs pour l'application de cette disposition. Ils ne se sont pas opposés à la substitution progressive de la houille au coke, bien que la combustion de la fumée ne fût pas complète ; ils ont encouragé même, par une tolérance très bien justifiée, cette pratique, qui, au point de vue économique, présente d'incontestables avantages, et ils ont suivi avec intérêt les essais qui ont été faits par quelques inventeurs pour arriver à la combustion complète de la fumée de la houille.

Aujourd'hui que plusieurs des sytèmes soumis à l'expérience ont amené de bons résultats, le moment semble arrivé où l'administration peut, sans craindre de nuire au progrès que doit amener l'emploi de la houille, tenir la main à la stricte exécution du 1er paragraphe de l'article 32 du cahier des charges.

En conséquence, je vous invite à vouloir bien, dans un délai de six mois, vous mettre en mesure d'appliquer, sans exception, aux locomotives à voyageurs qui doivent brûler de la houille l'un des appareils fumivores dont l'efficacité a été reconnue.

Aux termes des instructions récentes, et conformément à l'article 32, § 8, du cahier des charges, les Compagnies disposent des compartiments spéciaux pour les femmes voyageant seules dans les voitures de 3e classe, cette mesure étant déjà appliquée dans les voitures de 1re et de 2e classes. Je n'ai aucune prescription nouvelle à vous faire à ce sujet; mais je vous exprime mon désir formel de voir se généraliser, dans le plus bref délai possible, une mesure que recommandent également la convenance et l'humanité.

La question de la vitesse des trains de voyageurs, soit express, soit omnibus, après avoir été introduite devant le Corps législatif, a été vivement discutée dans le public : elle a dû forcément, et par le retentissement qu'elle a eu et par les bonnes raisons qu'on a fait valoir en sa faveur, attirer l'attention du gouvernement. L'administration supérieure n'a pas dissimulé l'intérêt qu'elle y attache, puisque, dans les considérants de l'arrêté qui a organisé la commission d'enquête, mon prédécesseur a spécifié en termes formels l'étude de l'augmentation de la vitesse des trains.

En ce qui concerne les trains express, la commission a émis l'avis suivant :

« Il est convenable que, sur les lignes principales, la vitesse des express atteigne, autant que possible, 55 à 60 kilomètres de marche effective par heure, mais cette accélération ne peut être imposée aux Compagnies qu'autant que le degré des pentes et leur fréquence ne prescriraient pas de s'en abstenir dans l'intérêt même de la sécurité, et qu'autant que l'administration des postes continuerait les efforts qu'elle a déjà faits, et qu'elle simplifierait le service, soit par la réduction des arrêts, soit par l'adoption de dispositions mécaniques pour la délivrance et la réception des colis. »

En ce qui touche les trains omnibus, la commission a pensé « qu'en supprimant un petit nombre de stations, rien ne serait plus facile que d'atteindre ou même de dépasser la vitesse effective de 40 kilomètres à l'heure.

Il résulte de l'avis même de la commission, que la question de la vitesse des trains de voyageurs est essentiellement complexe ; c'est réellement une question d'espèces, pour laquelle il n'existe pas de commune mesure, puisque le profil du chemin, le nombre des stations desservies et d'autres circonstances encore peuvent faire varier les exigences.

Du reste, l'attention des Compagnies a été appelée de tout temps sur la vitesse à imprimer aux trains, et toutes les fois que l'administration a eu à examiner des ordres de marche, notamment aux changements de service d'été et d'hiver, la vitesse a fait le plus souvent le principal objet de ses observations.

Je vous prie donc, messieurs, de combiner votre prochain service d'été de manière à vous rapprocher le plus possible du programme indiqué par la commission. Vous voudrez bien, d'ailleurs, joindre à vos propositions des explications détaillées qui me permettent de statuer en pleine connaissance de cause.

Une question qui se rattache à celle de la vitesse des trains est celle de l'admission des voitures de deuxième et de troisième classe dans les express.

La commission n'en a point fait l'objet d'un vote spécial, mais elle a cherché à résoudre le problème de l'accélération du transport pour les voyageurs de deuxième et troisième classes, en indiquant la création de trains directs marchant à 40 kilomètres de vitesse effective par heure, et contenant des voitures de toutes classes.

« Il y a lieu, dit la commission, d'établir sur les lignes principales, pour le trajet entier et dans chaque sens, un train journalier direct, contenant des voitures de toutes classes et marchant à la vitesse effective de 40 kilomètres à l'heure. Cette obligation ne serait pas imposée aux lignes qui offrent un système de fortes pentes ou à celles d'une fréquentation très médiocre. »

L'amélioration demandée par la commission est déjà réalisée sur quelques lignes, et je ne puis que vous inviter à entrer dans cette voie. Ce n'est qu'en donnant au public cette satisfaction qu'on évitera de voir renaître la question de l'admission des voitures de toutes classes dans les express, admission qu'il me paraît d'ailleurs, dans l'état actuel des choses, impossible de concilier avec la plus grande vitesse réclamée pour les trains de cette nature.

Comme il importe cependant que l'administration ait entre les mains tous les documents propres à éclairer ses décisions, je vous prie, messieurs, de faire faire, pour les années 1862 et 1863, un relevé exact du nombre des voyageurs de toutes classes qui ont parcouru soit la totalité, soit une section importante de vos lignes, et j'entends par section importante celle qui aurait une longueur d'au moins 150 kilomètres.

Il est une autre amélioration qui me paraît pouvoir être obtenue dès à présent par une étude plus approfondie des besoins à satisfaire : c'est l'accélération du trajet pour les voyageurs des trains de correspondance. Sans doute, on ne peut exiger que, sur les embranchements, à chaque train de grande ligne corresponde un train d'embranchement, et réciproquement. Le nombre de ces derniers trains ne peut qu'être subordonné au trafic propre à la ligne secondaire. Mais il est presque toujours possible de diminuer l'intervalle, trop souvent considérable, qui sépare l'arrivée du train de grande ligne et le départ du service de correspondance. Il est difficile d'admettre, en effet, sauf dans le cas de force majeure, que l'arrêt à la station de bifurcation ait besoin de dépasser dix à quinze minutes. J'appelle donc, dès à présent, votre attention toute spéciale sur ce point, et je désire qu'au premier changement de service vous me présentiez des solutions satisfaisantes.

Sur la question de l'admission des voitures dans les gares, la commission a émis l'avis suivant :

« 1° En ce qui concerne le service de ville proprement dit, toutes les voitures indistinctement devraient être admises dans les gares.

» Toutefois, à l'égard des omnibus, il serait tenu compte, pour la place qui sera assignée à chacun d'eux, du nombre de trains qu'ils desserviront.

» 2° L'entrée des gares doit être accordée à toutes les voitures dites de correspondance.

» Il serait utile néanmoins que les compagnies pussent avoir un correspondant attitré, subventionné même au besoin par elles aussi bien pour le transport des voyageurs que pour celui des colis de messagerie. »

Je ne crois pas, messieurs, qu'il y ait d'objection à faire contre le principe du libre accès de toutes les voitures, y compris les omnibus et les voitures de correspondance, dans les cours de départ, ainsi que de toutes les voitures de ville dans les cours tant de départ que d'arrivée.

Quant aux omnibus et aux voitures de correspondance proprement dites, je suis porté à penser que l'attribution des places les plus favorables dans les cours d'arrivée, et l'allocation de subventions aujourd'hui entrées presque généralement dans la pratique, doivent suffire pour assurer le maintien des services organisés par les Compagnies, et dont la conservation est si importante pour l'intérêt public.

Je m'abstiendrai donc de prescrire la mesure proposée par la commission avant d'avoir reçu les observations que vous pouvez avoir à me présenter sur ce point.

La commission s'est émue des plaintes qui ont été formulées devant elle relativement aux délais de transport des marchandises à petite vitesse, et, puisant ses exemples dans les faits constatés en Angleterre, elle a pensé qu'on pourrait, sans inconvénient réel pour les Compagnies diminuer ces délais.

Son avis est ainsi formulé :

« Il y a lieu de fixer des délais moindres que ceux établis aujourd'hui pour la plupart des produits manufacturés et des matières d'un prix élevé.

» A cet effet, la vitesse de 125 kilomètres par 24 heures, spécifiée à l'article 50 des cahiers des charges, devrait être portée à 200 kilomètres. »

Cette disposition rentre dans le droit de l'administration en vertu de l'article 50 des cahiers des charges, et me paraît devoir être admise dans les termes où la commission l'a formulée. Toutefois, comme une semblable modification ne pourrait être introduite immédiatement dans votre service, au moment surtout où la saison amène des retards presque inévitables; comme d'ailleurs il faut dresser la nomenclature des objets auxquels s'appliquerait une vitesse plus grande, je vous invite à me présenter vos propositions avant le retour du service d'été, de telle sorte qu'à cette époque satisfaction puisse être donnée au public et au vœu de la commission.

Il me reste à parler des mesures dont l'application ne pourrait avoir lieu qu'en vertu de modifications à votre cahier des charges, à l'ordonnance de 1846, et même à la loi du 15 juillet 1845.

Je me bornerai à les mentionner en vous priant de les examiner et de m'adresser vos observations, et, s'il y a lieu, vos propositions à leur sujet.

Le nombre actuel des express a paru à la commission suffisant sur la plupart des grandes lignes ; néanmoins, elle a fait remarquer qu'il existe encore des lignes principales qui ne sont pas desservies par des trains ayant véritablement le caractère des express, et il lui a paru désirable que, sur ces lignes, il fût établi au moins un train express journalier dans chaque sens.

L'organisation des express n'est prévue ni par les cahiers des charges ni par l'ordonnance de 1846 ; dans l'état de la législation actuelle, l'administration ne saurait donc vous imposer l'obligation de multiplier ces sortes de trains. J'appelle toutefois votre attention sur le vœu émis par la commission.

La commission est d'avis d'encourager l'admission des voyageurs dans les trains de marchandises, et de laisser à cet effet la plus grande latitude aux Compagnies, sans les astreindre à un abaissement de tarif.

L'administration reconnaît que, dans un grand nombre de cas, cette admission donne au public des facilités précieuses; mais je pense que le tarif fixé par l'acte de concession étant le prix de la vitesse normale, ce prix devrait être moindre pour des voyageurs qui ne font, en moyenne, que 20 à 24 kilomètres à l'heure. Il y aurait à introduire dans le cahier des charges une sipulation à cet égard.

Pour les traités de correspondance, la commission propose de décider que l'*autorisation préalable* ne serait plus nécessaire, mais que tout traité serait exécutoire cinq jours après la communication officielle qui en aurait été faite à l'administration, et que le droit d'autorisation serait remplacé par un droit de suspension applicable à toute époque.

Il y a lieu de remarquer que, pour que cette mesure fût exécutoire, il faudrait modifier non-seulement le cahier des charges, mais encore la loi du 15 juillet 1845, qui, l'un et l'autre, stipulent l'autorisation préalable. Quoi qu'il en soit, il m'importe de recevoir vos observations.

La commission a émis différents vœux relatifs au bien être des voyageurs de 2e et de 3e classes. Toutefois, en ce qui concerne le chauffage des voitures autres que celles de 1re classe, elle s'est bornée à rappeler les essais faits sous les auspices de l'administration supérieure, sans donner d'avis.

Il y a là une question d'humanité que les Compagnies ne doivent pas perdre de vue, et je vous invite à me faire connaître dans quelles conditions une clause relative au chauffage des voitures de toutes classes pourrait être introduite dans les cahiers des charges.

Quant aux rideaux ou à tout autre moyen d'abriter les voyageurs de 2e et de 3e classes, à une disposition plus commode des banquettes et des dossiers dans les voitures de cette dernière catégorie, et à l'établissement de *water-closets* dans les trains, je ne puis que vous engager à étudier les moyens de donner satisfaction au public, et d'augmenter son bien-être en améliorant les conditions dans lesquelles il est transporté.

Relativement aux tarifs, soit de voyageurs, soit de marchandises, la commission a plutôt émis des vœux qu'elle n'a formulé des avis.

Ainsi, elle s'est demandé si on ne pourrait pas :

1° Appliquer aux voyageurs, et surtout à ceux de la troisième classe, un tarif décroissant à mesure que la distance amgmente, conformément à ce qui a lieu déjà pour les marchandises ;

2° Réduire le tarif applicable au transport de certaines matières premières voyageant en grandes masses.

J'appelle vos observations sur ces deux points.

L'expérience enseigne que tout abaissement de tarifs, comme toute modification favorable aux voyageurs ou aux marchandises, sont très promptement et très largement compensés par l'augmentation du trafic. Cette vérité est trop bien établie par votre propre expérience elle-même pour que vous puissiez la méconnaître. Je ne doute donc pas que la question ne soit étudiée par vous à un point de vue élevé et libéral.

La commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, de modifier le système des coupures dans la tarification des excédants de bagages et des expéditions à grande vitesse ; mais, en ce qui touche la petite vitesse, elle a émis l'avis suivant :

« Il y a lieu :

« 1° D'abaisser le minimum du poids des colis de petite vitesse ;

» 2° D'établir, en ce qui concerne les colis pesant moins de 40 kilogrammes transportés à petite vitesse, des coupures semblables à celles qui existent actuellement dans la tarification de ceux transportés par la grande vitesse. »

La première partie de l'avis de la commission est évidemment le résultat d'une erreur. Le cahier des charges (art. 42) prévoit, pour les transports, soit en grande, soit en petite vitesse, un minimum de perception de 40 centimes par expédition ; mais, ni dans le cahier des charges, ni dans les tarifs homologués, il n'existe de minimum de poids, pas plus pour les colis de la petite vitesse que pour ceux de la grande vitesse. La commission paraît avoir partagé cette idée généralement répandue, que les petits colis de 0 à 40 kilogrammes sont taxés en petite vitesse comme s'ils pesaient 40 kilogrammes. Vous savez qu'il n'en est rien.

Les expéditions de petite vitesse, soit au dessus, soit au dessous de 40 kilogrammes, sont taxées de 10 en 10 kilogrammes ; ce sont les mêmes coupures qu'en grande vitesse, avec cette différence cependant que, dans ce dernier cas, il existe entre 0 et 10 kilogrammes, une coupure intermédiaire de 5 kilogrammes.

C'est probablement à cette dernière coupure, exclusivement applicable aux expéditions de 5 kilogrammes et au dessous, que la commission a fait allusion en demandant, dans la seconde partie de son avis, qu'il fût établi, pour les colis de petite vitesse pesant moins de 40 kilogrammes, des coupures semblables à celles qui existent dans la tarification des expéditions à grande vitesse. Bien que la question n'ait peut-être pas une importance considérable, attendu qu'il est très rare que la petite vitesse soit réclamée pour des colis dont le poids ne dépasse pas 5 kilogrammes, je vous prie de l'examiner et de me faire connaître les observations auxquelles elle vous paraîtrait donner lieu.

Comme moyens d'activer le transport des marchandises à grande vitesse, la commission propose :

1° De réduire le délai d'expédition des colis, à partir de leur présentation à l'enregistrement ;

2° D'autoriser les Compagnies à expédier par les trains express certaines marchandises à certaines conditions ;

3° De faire transporter, sur les petites distances, les marchandises à grande vitesse, avec un tarif intermédiaire entre celui de la grande et celui de la petite vitesse.

Vous aurez à examiner les combinaisons proposées par la commission sur les différents points que je viens d'indiquer.

Je ne crois pas devoir me prononcer avant de connaître le résultat de votre examen.

La dernière loi de finances a fixé ce qui est relatif aux récépissés. Je n'ai donc rien à prescrire, quant à présent, en ce qui les concerne ; je me réserve seulement, d'accord avec la commission, d'en fixer la forme, en arrêtant d'ailleurs un type identique pour toutes les Compagnies, et d'adopter au besoin la même mesure pour les lettres de voiture. En attendant, je verrais avec satisfaction que vous fissiez l'essai de bulletins du genre de ceux qu'emploie l'octroi de Paris, et qu'il me fût rendu compte des résultats de cet essai, spécialement recommandé par la commission.

Il est une autre question, depuis longtemps en suspens, qui appelle une solution : c'est celle des indemnités à fixer en cas de retard dans la livraison des marchandises.

La commission est d'avis que le récépissé devrait toujours mentionner une retenue pour le cas de retard, et que cette retenue devrait varier, suivant la durée du retard, du dixième au tiers, indépendamment des dommages-intérêts, dans le cas où le préjudice serait plus considérable.

L'administration est de cet avis. Elle pense, de plus, que les retenues graduées suivant la durée du retard, peuvent être arrêtées par une décision ministérielle, sur la proposition des Compagnies. Vous avez vous-mêmes partagé cette opinion, puisque vous aviez soumis, il y a deux ans, à l'administration supérieure, des propositions dans ce sens. Je vous invite à étudier de nouveau la question et à me faire connaître vos observations.

Une des circonstances qui présentent pour le commerce le plus de difficultés dans ses rapports avec les chemins de fer, c'est celle où une contestation s'élève à l'occasion d'un transport effectué en commun par plusieurs Compagnies. Si une instance s'engage dans ce cas devant les tribunaux, la Compagnie mise en cause exerce son recours contre celle qui, elle, a reçu la marchandise ; celle-ci appelle à son tour en garantie, si elle n'est pas la première Compagnie expéditrice, celle qui lui a livré le colis, et ainsi de suite jusqu'au transporteur originaire ; de là des lenteurs et des dépenses dont le commerce se plaint, non sans raison.

La commission a signalé ces inconvénients, et a indiqué le moyen d'y remédier.

« Il serait nécessaire, dit-elle, dans le cas d'un transport commun à plusieurs Compagnies, que l'expéditeur ou le destinataire n'eût à mettre en cause qu'une seule Compagnie, soit celle qui aurait reçu le colis, soit celle qui l'aurait livré ou dû livrer, soit aux Compagnies ensuite à se tenir réciproquement compte des dommages qui auraient été de leur fait, et à opérer entre elles le départ de la responsabilité encourue vis à vis du réclamant. »

J'appuie d'autant plus le vœu de la commission, qu'il est notoire que ce système est appliqué déjà avec autant de facilité que de succès par plusieurs entreprises de transport. Je le recommande à votre attention particulière, et vous prie de me faire connaître s'il vous paraîtrait possible de le généraliser.

Quant à la partie de l'avis de la commission qui a trait à la simplification des délais de distance pour les assignations, elle touche à une question de procédure qu'il ne dépend pas de vous résoudre; je me borne à vous le signaler et à en prendre note moi-même, pour qu'il en soit tenu compte au besoin.

J'appelle, avec la commission, votre attention sur les moyens à prendre pour simplifier, dans le plus grand nombre de cas, la solution des contestations qui peuvent surgir entre les compagnies et les expéditeurs. Le moyen le plus efficace me paraît être de généraliser la disposition adoptée par quelques compagnies, et qui consiste à déléguer aux chefs de gare le pouvoir de transiger directement avec les particuliers, expéditeurs ou destinataires, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée.

Je vous invite à adopter cette mesure sur votre réseau : si elle n'y est pas déjà en usage, et à élever, autant que faire se pourra, la limite de la somme pour laquelle vos chefs de gare seront autorisés à transiger.

La commission pense qu'il serait utile, en principe de réduire les délais fixés par les cahiers des charges pour le relèvement des tarifs de marchandises.

L'administration n'est pas complétement édifiée à cet égard, et elle inclinera plutôt à penser que le délai fixé par le cahier des charges doit être maintenu. Elle ne peut, en effet, oublier les considérations d'intérêt général qui ont dicté cette mesure.

Placée, comme elle l'est, pour recueillir toutes les réclamations du public, elle ne saurait perdre de vue qu'une des causes les plus fréquentes de plaintes est la mobilité des tarifs et les oscillations dont ils sont l'objet. Cette mobilité ne pourrait qu'être augmentée par la fixation d'un délai moindre pour les relèvements, et constituerait une arme puissante entre les mains des Compagnies vis à vis de la concurrence des autres moyens de transport. Toutefois, avant de me prononcer d'une manière définitive, j'attendrai vos observations à cet égard.

La commission est d'avis :

« Qu'à l'avenir, l'homologation des tarifs ne soit plus subordonnée à une instruction préalable de l'administration ; que les Compagnies, en conséquence, ne soient plus tenues qu'à l'envoi d'un exemplaire de l'affiche à l'administration centrale et à l'ingénieur de l'Etat chargé du contrôle ;

» Que l'instruction administrative ne s'effectue que dans le cas où, soit les tarifs nouveaux, soit les modifications de tarifs anciens, auraient soulevé des réclamations que l'administration supposerait dignes d'être prises en considération ;

» Que la perception des taxes ait lieu de plein droit à l'expiration du délai légal d'un mois prescrit pour la publication et l'affichage, sauf le cas qui vient d'être prévu ;

» Qu'il soit entendu que le ministre, en vertu du droit qui lui appartient, peut, à toute époque, suspendre l'application des tarifs. »

Cette modification, bien qu'elle me paraisse de nature à simplifier l'intervention administrative, sans porter atteinte aux intérêts publics, présente cependant trop de gravité pour que je croie me prononcer dès à présent. Veuillez l'étudier de votre côté et me présenter vos observations.

La commission propose « d'autoriser les Compagnies à laisser libres, à toute heure, à leurs propres camionneurs, l'entrée et la sortie de leurs gares, sans qu'elles soient astreintes à faire profiter les autres voituriers de la même facilité, mais en maintenant à l'égard de ces derniers les dispositions réglementaires de l'article 52 du cahier des charges. »

Déjà, dans une occasion antérieure, à propos des réclamations élevées par les camionneurs libres de Nîmes et de Cette, l'administration supérieure, dans ses lettres au préfet du Gard et de l'Hérault, a soutenu la même doctrine. Mais je reconnais que le cahier des charges présente une lacune, et que, pour satisfaire au vœu de la commission et aux besoins réels du public et des Compagnies, l'article 52 devrait faire mention de la *prise* comme de la *remise* à domicile des marchandises à destination ou en provenance du chemin de fer.

Cette addition au cahier des charges, quelque légitime qu'elle paraisse, ne pourrait avoir lieu que dans la forme où le cahier des charges lui-même a été arrêté.

Il en est de même de la faculté que la commission réclame pour les Compagnies, dans toutes les localités où le factage et le camionnage sont obligatoires pour elles, de camionner d'office à domicile, après un délai de quarante-huit heures, toutes les marchandises portant l'adresse d'un destinataire sans la réserve expresse de livrer en gare, et de déposer dans un magasin public celles qui auraient été refusées. Ces mesures, qui auraient eu pour résultat essentiel de désencombrer les gares, ne paraissent pas pouvoir être édictées par un simple arrêté ministériel.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les propositions de la commission et mes observations s'appliquent aussi bien au factage qu'au camionnage.

En ce qui concerne l'échelle croissante du tarif de magasinage proposée par la commission, je rappellerai que l'administration n'a pas hésité à autoriser momentanément des prix élevés et presque prohibitifs, lorsque l'intérêt général lui a paru réclamer un remède énergique contre l'encombrement. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'en faire l'objet d'un arrêté permanent.

La commission, tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas lieu de modifier les règles établies par les cahiers des charges, en ce qui touche la faculté du groupage, a pensé qu'un des moyens de corriger ce que cette faculté, appliquée sans mesure, pourrait avoir de nuisible pour les intérêts du public, serait de créer, au centre de Paris, une factorerie centrale où seraient reçues toutes les marchandises, sans distinction de destination, et qui aurait, dans les divers quartiers, des succursales communes à toutes les compagnies.

L'administration ne peut vous faire une obligation de la création d'un établissement de cette nature, dont la fondation a d'ailleurs été essayée ; mais elle est convaincue qu'une telle organisation serait accueillie comme un bienfait par le public, qui en apprécierait bien vite les services.

Je recommande à votre attention l'avis de la commission relatif à la fourniture des wagons par les expéditeurs. Je suis convaincu qu'il y aurait avantage pour les Compagnies et pour le public à entrer dans cette voie, et l'on trouverait peut-être ainsi la meilleure solution des questions que soulève, à certaines époques, presque périodiques, l'insuffisance momentanée des moyens de transport des Compagnies.

Enfin, la commission a discuté les questions de savoir s'il y aurait lieu :

1° D'établir une communication entre les voyageurs et les agents du train;

2° De prescrire des dispositions spéciales à l'égard des fumeurs ;

3° De supprimer la réglementation actuelle qui fixe l'ordre d'expédition des marchandises;

4° De rétablir les traités particuliers pour le transport des marchandises à prix réduit;

5° De maintenir la clause des cahiers des charges relative au tarif des céréales dans les temps de cherté.

En ce qui concerne les fumeurs, l'ordre d'expédition des marchandises et les traités particuliers, la commission a exprimé l'opinion qu'il n'y avait rien à changer à l'état des choses actuel, et en ce qui touche la communication entre les voyageurs et les agents du train, elle a pensé qu'il n'y avait pas lieu de la rendre obligatoire pour les Compagnies.

Je partage l'avis de la commission sur ces différents points, tout en me réservant de demander à l'expérience les moyens qu'elle pourrait nous fournir pour mettre les voyageurs en communication, soit entre eux soit avec les agents du chemin de fer.

Quant à la clause relative au tarif des céréales, la commission a émis le vœu qu'elle fût maintenue, avec certaines modifications qui ne peuvent affecter en rien les intérêts des Compagnies ; j'ai l'intention de les adopter dans le cas d'un remaniement des cahiers des charges.

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien vous conformer scrupuleusement aux prescriptions contenues dans la présente dépêche. En vous assignant, pour y satisfaire, des délais assez éloignés, je suis résolu à tenir la main à ce qu'ils ne soient pas dépassés.

Quant aux questions sur lesquelles j'ai cru devoir réserver ma décision, ou dont la solution est subordonnée à une modification des cahiers des charges, du réglement ou de la loi, je vous prie d'en faire l'objet d'un examen attentif, et de me faire parvenir vos propositions dans le plus court délai possible, et au plus tard avant l'organisation du service d'été.

Je ne doute pas que ces propositions ne soient telles qu'elles répondent à l'intérêt général et à ceux des vœux de la commission que je me suis appropriés.

Le public attend beaucoup des Compagnies de chemins de fer. Il sait qu'elles tiennent entre leurs mains l'instrument principal de la production économique et de la prospérité générale. Il est sans doute des malveillants, disposés à prétendre que ces Compagnies se préoccupent outre mesure de leur intérêt propre dans l'usage qu'elles font de la grande puissance qui leur a été déléguée; le gouvernement, messieurs, qui est témoin de vos efforts, et qui les apprécie ne partage pas ces préventions. Il ne manquera pas de vous défendre contre les exigences injustes et les impatiences exagérées. Mais il hésitera d'autant moins à vous pousser encore plus avant dans la voie où le sentiment public vous appelle, qu'il est profondément convaincu que les exploitations de la nature de la vôtre n'ont qu'à gagner à se montrer larges et libérales, et qu'il y a moins d'antagonisme qu'on ne le pense entre les intérêts de leurs actionnaires et ceux du public.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente dépêche.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,
ARMAND BÉHIC.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 17 février.

Une dépêche officielle annonce que la Suède n'a pas appuyé la proposition d'un armistice entre le Danemark et les deux grandes puissances allemandes. La Suède n'a pas davantage recommandé le retrait de la Constitution de novembre.

Flensbourg, 16 février.

En partant pour Gravenstein, le feld-maréchal de Wrangel a pris cordialement congé des notabilités de la ville, en exprimant l'espoir que le Schleswig serait bientôt délivré des calamités de la guerre.

Hambourg, 16 février.

Des lettres adressées de Copenhague, le 12, aux *Nouvelles de Hambourg*, constatent un revirement dans l'opinion danoise, au sujet de l'évacuation du Danewirke.

Aucun cri malveillant ne s'est élevé au moment du débarquement du général Meza. Il régnerait, par contre, beaucoup d'exaspération contre la Suède.

Les armements continuent; le navire cuirassé à coupole, *Rolff-Krahe*, est parti pour d'Alsen, afin d'empêcher le passage des troupes austro-prussiennes.

Altona, 16 février.

On lit dans la *Gazette du Schleswig-Holstein* :

« Le prince Frédéric-Charles de Prusse a reçu une députation des habitants de Flensbourg, ayant en tête le maire de cette ville.

» M. le comte de Revertera, le commissaire civil nommé par l'Autriche, a déclaré à Flensbourg qu'on donnerait satisfaction à tous les vœux des Shleswigo-Holsteinois, mais en ajoutant que l'union personnelle de ces duchés avec la monarchie danoise ne saurait être abandonnée.

» On n'avait pas connaissance, le 16, à Flensbourg, des combats qui auraient été livrés, le 13 et le 14, près de Duppel. »

(Havas.)

PARTIE COMMERCIALE.

(Dépêche télégraphique.)

Havre, 17 février, 1 heure.

Marché calme, prix ferme, sans changement.

Sucre Havane, n° 12, 42, ferme ; café des Antilles, 84, sans affaires.

(Dépêche télégraphique).

Nantes, 17 février, 1 heure.

Marché très ferme, pour sucres raffinerie ; on offre inutilement à 63 50 la bonne 4e, Réunion ; — cacaos en bonne position. Paris nous achète des Trinitad qui sont tenus à 72 50.

(Dépêche télégraphique.)

Marseille, 17 février.

Vendu : céréales, 6,000 hectolitres, Danube livrable, à 27 50.

Varna livrable, 28 50, entrepôt; Pologne, 34, consommation.

Sucres : vendus 10,000 sacs Brésil vieux, 36, n° 10 ; 500 caisses Havane, 40, n° 12.

Cafés : 600 sacs Maracaïbo, 90.

Cotons Jumel, 342 20 ; Tarsous, 245, escompte. — Soies Perse Constantinople, 32;—cocons Andrinople, 18, escompte. — Huile à fabrique en baisse.

PARIS, 16 février.

Farines 6 marques de Paris, le sac de 159 kil., comptant ; escompte, 1/2 0/0.

Nos cours ont baissé ce soir, les acheteurs sont de plus en plus rares et les offres abondent :

Disponible, 51.
Courant du mois, 50 75.
Mars et avril, 51 25.
4 mois de mars, 51 75.
Mai et juin, 52 50.

Farines type-Paris :
Disponible, 31 75.
Courant, 31 50.
Mars, avr[illegible] 75.
4 mois de mars, 32 75 à 32 50.

Les farines de consommation continuent à être peu demandées. On tient 47 à 53 fr. les 159 kil., octroi à la charge des acheteurs.

Les ventes par facteurs s'élèvent à 306 qx 15 kil., parmi lesquels figurent 39 qx 25 k. farines à livrer aux prix extrêmes de 45 fr. le sac.

169 qx 90 kil. farine disponible 1re qualité à 51, 49 et 48 fr. le sac.

Le cours moyen à la halle est de 31 92 le quintal.

Huile de colza. — Cette huile tend encore à baisser.

Disponible et courant, 94 50.
Mars et avril, 95.
4 mois d'été, 96.
4 derniers mois, 99.

Huile de lin. — La baisse l'emporte également sur les huiles de lin.

Disponible, 99 à 98.
Courant, 98 à 97.
Mars, avril, 96.
4 d'été, 96 50 à 96.
4 derniers mois, 95.

Esprit 3/6 Nord fin. — La débâcle continue; nos acheteurs sont complétement démoralisés sur le rapproché :

Disponible et courant, 70, offert.
2 mois prochains, 72, offert.
4 mois d'été, 75 50, demandé.
4 derniers mois, 72 à 71.

Sucres. — Les sucres bruts indigènes disponibles sont très fermes de 86 à 87 fr. les 100 kil. bonne 4me (n° 12) ; avril et mai très demandés à 88 restent sans vendeurs ; on a fait octobre et décembre à 70.

Sucres raffinés toujours demandés, de 150 à 155 fr., suivant sorte, les 100 kil. Escompte, 3 0/0.

Fourrages.— Barrière d'Enfer, 16 février.
Foin 1re, 59 à 60 ; 2e, 50.
Luzerne 1re 59 à »».
Paille de blé 1re 26 à 28, 2e 25 à 24, 3e »».
Paille de seigle 1re »» à »», 2e »», 3e »».
Le tout aux 500 kil. dans Paris.

HAVRE, 15 février.
(Correspondance particulière.)

Notre marché aux cotons était très calme et en tendance de baisse ce matin. On a pu faire du bon ordinaire Madras à livrer à 254 fr. Cet après-midi, le moral est meilleur sur des avis du 28 janvier, de Bombay, dont ci-dessous le résumé. Il y a acheteur à 255 fr. pour bon ordinaire Madras, mais plus de vendeur.

Ventes du jour, 450 balles, dont 200 balles à livrer.

Bombay, 28 janvier.—Escompte 10 0/0, soit en baisse de 5 0/0. Change, 2 fr. 67. Coton en hausse. Dhollerah, roupies 620, soit 265 francs rendu au Havre. Tissus en hausse de 10 0/0.

Liverpool, 16 courant.—Ventes 3,000 balles, sans changement.

Manchester.—Un peu meilleur.

MARSEILLE, 15 février.
(Correspondance particulière.)

La position commerciale n'a pas changé depuis nos derniers avis. Les opérations en céréales sont toujours nulles en disponible par le manque de marchandises, puisque nous n'avons eu en importations cette semaine que 10 à 12,000 hectolitres blés de toutes provenances. Aussi la minoterie, pour pourvoir à ses approvisionnements, opère sur le livrable en désignation de navire à époque rapprochée, à des prix bien tenus.

Les sucres en général donnent toujours de grandes espérances pour l'avenir. Les avis de faveur annoncés sur les marchés de production et régulateurs, la rareté des expéditions pour Marseille, et le déficit constaté des récoltes, font présager une hausse durable et progressive. Aussi les détenteurs de sucres français, en présence de cette prévision, sont fermes dans leurs demandes, qui ne donnent lieu à aucune vente. Les sucres étrangers ont eu quelques opérations en provenance Maurice, à 39 fr. n° 12, et en provenance Brésil, à 36 fr. n° 10. De plus, la liquidation d'une usine importante de notre ville a fait acheter par la spéculation 20,000 sacs sucres bruts, dont moitié Fernambouc à 35 fr. n° 10, et moitié Bourbon à 59 fr., bonne 4e de Nantes.

Toutes ces transactions ne signalent pas encore de la hausse sur le marché, et l'on craint que par suite de cette liquidation et par les ordres qui ne sont pas encore très suivis, cette élévation sur les prix pratiqués n'arrive pas de sitôt.

En raffinés on a pris des pilés gros colis disponibles de 44 80 à 46, livrable en mars et avril à 47 fr., et des quantités assez importantes en pains de 5 kilos et de 3 kilos à 48 et à 50 fr. Les produits de consommation sont sans changement.

Les cafés très fermes. Cacaos et poivres sans affaires, avec des prix nominaux. Les huiles à fabrique continuent à être dépréciées. Cette défaveur nuit aux graines oléagineuses, qui n'ont aucune affaire et tendent à la baisse.

Les saindoux savons restent dans la même position.

Les laines ont eu le placement d'une partie importante en provenance de Perse en suint à 100 fr. La fabrication ne donne point d'ordres trouvant encore les prix trop élevés.

Les cotons semblent mieux tenus et les ventes sont faibles en présence du stock de la semaine qui est de 12,000 balles environ de toutes provenance.

Les soies sont nulles et trop chères.

Les cocons ont des opérations par les concessions toujours nouvelles des détenteurs.

Les cuirs du Brésil, de la Plata et du Sénégal sont rares, avec des prix assez fermes.

Les cuirs d'Afrique bien tenus pour les 1res qualités, et en baisse pour les qualités secondaires. — Les petites peaux en défaveur.

En frets, on a nolisé pour la côte occidentale d'Afrique la *Mathilde* à 98 fr. pour retour de Rio-Nunez. — Le *Robert* à 105 fr. en retour de Whidah. — Le *Rapid* à 85 fr. pour aller et retour de Port-au-Prince.

Deux navires grec et italien pour le Danube à 10 fr. pour charbon et 15 pour sucre, 5 0/0 de chapeau. D'autres navires de léger tonnage pour l'Afrique et autres, dans les prix de 6, 10 et 11 fr., avec chapeau, suivant le port de destination.

Bourse du soir. — La hausse s'est produite aujourd'hui. On a pris pour Paris 12,000 balles Maurice, en magasin, à 44 fr., n° 12, 4 mois, rendu à Paris, soit la parité de 42 fr., livré à Marseille. La raffinerie a pris en outre 600 balles Brésil, en magasin, à 36 fr., n° 10, 4 mois.

10,000 balles Maurice en magasin par *D'Jemma*, à 42 fr., n° 12, 4 mois ; enfin 2,000 caisses Havane dont 1,000 en magasin et 1,000 à livrer par navire espagnol à 40 fr. le n° 12. Ces diverses opérations donnent une hausse de 2 fr. sur les prix pratiqués.

P. S. — Paris, 17 février, midi. — *Farines 6 marques.* — Position lourde, avec beaucoup d'offres :

Disponible, 51.
Courant, 50 75.
Mars et avril, 51 25.
4 mois de mars, 51 75.
Mai et juin, 52 50.

Farines type-Paris.
Disponible, 31 75.
Courant, 31 50.
Mars et avril, 31 75.
4 mois de mars, 32 50.

Huile de colza. — Grand calme, sans changements sensibles, affaires très restreintes :
Disponible et courant, 94 50.
Mars et avril, 95.
4 mois d'été, 96.
4 derniers, 99.

Huile de lin. — Les cours fléchissent encore, on ne fait rien.
Disponible 98.
Courant, 97.
Mars, avril et 4 d'été, 96 50.

Esprit 3/6 Nord fin. —Les cours sont toujours faibles, avec vendeurs sur le rapproché :
Disponible et courant, 69 offert.
Mars, avril, 71 offert.
4 mois d'été, 75 demandé, 75 50 tenu.
4 derniers mois, 71 demandé, 72 tenu.

J.-A. LAFONT.

Le rédacteur en chef, gérant responsable,
A. NEFFTZER.

OPÉRATIONS D'ARBITRAGES.

Ouverture depuis le 15 février, de la souscription à la quatrième série.

Le versement minimum est de 1,000 fr.

Le semestre commencera le 1er mars.

Les fonds ne sont engagés que pour six mois.

Le produit moyen net des séries précédentes a représenté un placement de 16 fr. 10 0/0 pour l'année.

Il est délivré aux souscripteurs des récépissés à souche et nominatifs portant les conditions de la participation.

ADRESSER LES DEMANDES ET FONDS
à MM. L. MONTIER et Ce, banquiers,
Rue Richer, 47, à Paris.

L'ANGLAIS ET L'ITALIEN.

M. A. George, professeur d'anglais et d'italien depuis vingt ans, venant des Etats-Unis, désire donner des leçons à des conditions très avantageuses aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il a une grande habitude de l'enseignement, ayant enseigné en Asie, en Afrique et dans une partie de l'Europe.

Excellentes recommandations en ville.

S'adresser, 42, r. d'Angoulême-du-Temple.

TRIBUNAL DE COMMERCE

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Du 16 février.

Scordel (Alexis-Charles-Toussaint), fab. de cartonnages, rue du Temple, 102. — J. c., M. Dommartin; s. pr., M. Pinet, rue de Rivoli, 69.

Moity (Emile-Jean-Baptiste), entrepreneur de peinture, actuellement rue de Cléry, 47.— J. c., M. Hébert fils; s. pr., M. Pinet, rue de Rivoli, 69.

Lauga (Charles-Philippe), tailleur, r. Croix-des-Petits-Champs, 17. — J. c., M. Balaine fils; s. pr., M. Knéringer, rue Labruyère, 22.

Dame Huchet, mde de lingeries, r. Neuve-des-Capucines, 13. — J. c., M. Balaine fils; s. pr., M. Barre, rue Jean-Lantier, 7.

Mahieu (Charles), limonadier, chaussée du Maine, 15.—J. c., M. Boudault: s. pr., M. Henrionnet, boulevard Sébastopol, 16.

Société J.-L. Boisson et Ce, fab. de vis cylindriques, rue du Chemin-de-Fer, 17 bis, à Charonne. — J. c., M. Balaine fils; s. pr., M. Sautton, rue Chabannais, 5.

NOUVELLES DES THÉATRES ET DES CONCERTS

Théâtre-Français.—Aujourd'hui, le *Fils de Giboyer*, comédie en 5 actes, en prose, de M. Emile Augier. MM. Provost, Got, Delaunay, Bressant; Mmes Nathalie, Favart et Ponsin joueront dans cette représentation. M. Andrieu débutera par le rôle du comte d'Outreville.

Opéra-Comique. — Aujourd'hui, la *Fiancée du roi de Garbe*, opéra-comique en trois actes et six tableaux, paroles de Scribe et de M. de Saint-Georges, musique de M. Auber. Les deux rôles principaux de cet ouvrage seront joués par M. Achard et Mlle Cico. Les autres rôles seront interprétés par MM. Sainte-Foy, Prilleux, Nathan, Bataille, Mmes Bélia, Tual, Decroix, Colas.

Au Théâtre-Italien, aujourd'hui jeudi, *Don Pasquale*, opéra buffa en trois actes, de Donizetti, chanté par Mlle Patti, MM. Mario, Scalesi et Delle-Sedie.

L'Odéon donne ce soir deux pièces qui poursuivent leur succès au milieu des bravos : les *Relais*, parfaitement interprétés par Thiron et par l'élite des artistes; et la jolie comédie le *Testament de César Girodot*.

SPECTACLES DU 17 FÉVRIER

OPÉRA. — 7 h. 3/4 — Moïse.
THÉATRE-FRANÇAIS. — 7 h. 1/4. — Une Chaîne. — Un Caprice.
OPÉRA-COMIQUE.— 7 h. »/». — Fra Diavolo. — Le Caïd.
ITALIENS. — 8 h. »/» — Semiramide.
ODÉON. — 7 h. »/» — Les Relais. — Le Testament
THÉATRE-LYRIQUE. — 7 h. 1/2. — Rigoletto.
THÉATRE IMPÉRIAL DU CHATELET. — 7 h. 3/4 — Le Naufrage de la Méduse.
VAUDEVILLE. — 8 h. »/». — M. et Mme Fernel. — C'était Gertrude.
VARIÉTÉS.—7 h. 1/2.—La Mariée du Corps de garde — La Revue au 5e étage. — La Sœur de Jocrisse.
GYMNASE. — 7 h. 3/4. — Monjoye.
PALAIS-ROYAL. — 7 h. 1/4 — La Commode de Victorine. — Le Brésilien. — Monsieur Boude. — Fallait pas qu'y aille. — Un Ténor.
PORTE-SAINT-MARTIN. — » h. »/». — Relâche.
GAITÉ. — 7 h. »/». — La Maison du Baigneur.
AMBIGU. — 7 h. 1/2. — Les Fils de Charles-Quint.
FOLIES-DRAMATIQUES. — 7 h. 1/4 — Le Carnaval des Canotiers. — Les Berrichons.—Les Amoureux.
BOUFFES-PARISIENS. — 7 h. 1/2—Les Bavards. — Le Duel. — Lischen. — Il Signor Fagotto.
THÉATRE-DÉJAZET. — 7 h. 1/2. — En Ballon. — Marié ou Coffré
BEAUMARCHAIS. — 6 h. 12/—Le Testament de Pierre Talbert. — Un Mari en loterie. — La Famille Rabourdin.
THÉATRE-ALLEMAND.— 8 h. — Salle d'attente. — Scène comique
CIRQUE NAPOLÉON. — 8 h. —Exercices. — 30 Beni Zoug-Zoug.—La Batoude — Les Enchanteurs, etc.
LUXEMBOURG. — 7 h. — Cocher !.. à Bobino. — Un Bartholo de Carnaval.
SAINT-MARCEL.—Les Diables noirs.—Lazare le Pâtre.
MONTPARNASSE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GRENELLE. —Le Naufrage de la Méduse.—Le Gamin.
THÉATRE ROBIN, boulevard du Temple. — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, Soirées de Physique et de Magie, Spectres vivants impalpables.
THÉATRE ROBERT-HOUDIN.—8 h.—Soirées fantastiques
THÉATRE SÉRAPHIN, passage Jouffroy. — Tous les soirs, à 8 h. — Les jeudis, dimanches et fêtes séance à 2 h. — Tout le monde s'en mêle.
THÉATRE MOLIÈRE (passage du Saumon).— 7 h.— La Grâce de Dieu. — Misanthrope.
SPECTACLE MANICARDI, 47, rue de la Ferme-des-Mathurins. Tous les soirs, à 8 h., Magie. Débuts des Sorciers canadiens. Magnétisme. Somnambulisme.
CASINO CADET.—Bals les lundis, mercredis, vendredis et dimanc.—Concerts les mardis, jeudis et samedis
SALLE VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales les mardis, jeudis, samedis et dimanches.
SALLE BARTHÉLEMY, 29, rue du Château-d'Eau. — Bals les mardis, jeudis, samedis et dimanches. — Concerts tous les lundis.
MARIONNETTES LYRIQUES, 17, boul. de Strasbourg. — Deux représ., la 1re à 7 h., la 2e à 9 h. — La Petite Peau-d'Ane; l'Aquarium.
ELDORADO. — Tous les soirs, de 7 à 11 h., Concert vocal et instrumental.
ATHÉNÉE MUSICAL, boulevard Saint-Germain (près l'hôtel Cluny). — Tous les soirs, à 8 heures, concert vocal et instrumental.
PALAIS-D'ÉTÉ, 19, rue des Martyrs. — Tous les soirs grand concert vocal et instrumental.

SPECTACLES DU 18 FÉVRIER

THÉATRE-FRANÇAIS. — 7 h. » ». — Le Fils de Giboyer.
OPÉRA-COMIQUE.— 7 h. 3/4. — La Fiancée du roi de Garbe.
ITALIENS. — 8 h. »/» — Don Pasquale.
ODÉON. — 7 h. »/» — Les Relais. — Le Testament.
THÉATRE LYRIQUE. — 7 h. 1/2 — Faust.
THÉATRE IMPÉRIAL DU CHATELET. — 7 h. 3/4. — Le Naufrage de la Méduse.
VAUDEVILLE. — 8 »/». — M. et Mme Fernel. — C'était Gertrude.
VARIÉTÉS.—7 h. 1/2.—La Fiancée du Corps de garde — La Sœur de Jocrisse. — La Revue au 5e étage.
GYMNASE. — 7 h. 3/4. — Montjoye.
PALAIS-ROYAL. — 7 h. 1/4. — Fallait pas qu'y aille. — Monsieur boude. — La Commode — Le Brésilien. — Un Ténor.
PORTE-SAINT-MARTIN. — » h. »/». — Relâche.
GAITÉ. — 7 h. 1/4. — La Maison du Baigneur.
AMBIGU. — 6 h. 1/2. — Les Fils de Charles-Quint.
FOLIES-DRAMATIQUES. — 7 h. 1/4— Le Carnaval des Canotiers — Les Berrichons. — Les Amoureux.
BOUFFES-PARISIENS.— 8 h. »/».—Les Bavards.— Le Duel. — Lischen. — Il signor Fagotto.
THÉATRE-DÉJAZET. — 7 h. 1/2 — En Ballon. — Marié ou Coffré.

VENTES DE PROPRIÉTÉS
Immobilières et mobilières.

IMMEUBLES PRÈS LA GARE DU NORD
ADJUDICATION, *même sur une enchère*, en la Chambre des notaires de Paris, le 23 février 1864, de :
1° MAISON BOULEVARD DE MAGENTA, N° 127,
Produit environ, 21,580 fr.—Mise à prix, 360,000 fr.
2° AUTRE MAISON BOULEVARD DE MAGENTA, N° 125,
Produit environ, 37,220 fr.—Mise à prix, 450,000 fr.
3° PETITE MAISON RUE DES PETITS-HOTELS, 18
Produit net, 9,000 fr. — Mise à prix, 100,000 fr.
S'adr à Me BARDOUT, notaire, rue Le Peletier, 29. 3927

ADJUDICATION en la Chambre des notaires de Paris, même sur une enchère, en 2 lots égaux, le 1er mars 1864, à midi, de
2,307 MÈTRES DE TERRAIN
dans la plus belle situation du parc de Neuilly, boulevard Bineau, 45.
Mise à prix pour chaque lot : 12,000 fr.
Facilités de payement.
S'adresser à Me CHARDON, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 175. 3971

PROPRIÉTÉ A PARIS
40, RUE DE LA FOLIE-REGNAULT, 40
A adjuger, même sur une enchère, en deux lots, en la Chambre des notaires de Paris,
Le mardi 15 mars 1864, midi.
1er lot. — MAISON D'HABITATION.
Revenu : 2,950 fr. — Mise à prix : 30,000 fr.
2e lot. — TERRAIN contigu de 118 mètres.
Mise à prix : 4,000 fr.
S'adresser à Me THOUARD, notaire à Paris, boulevard de Sébastopol, 9, rive droite. 4021

VENTE aux enchères, après décès de M. J. Thérel fils, ancien expert, de curiosités, objets d'art, cristaux de roche, tableaux, miniatures, dessins, gravures, rue Drouot, 5, les 22, 23, 24, 25, 26 février 1864, à une heure, par le ministère de Me E. LECOCQ, commissaire-priseur, rue de Buffault, 11, Exposition le dimanche 21 février 1864. 4031

Librairie.

GUIDE DU CONTRIBUABLE PAR M. ISOARD
Contrôleur des Contributions directes,
41 MODELES DE RÉCLAMATIONS. — 4e édition. A la librairie PAUL DUPONT, 45, rue de Grenelle-Saint-Honoré, Paris, et chez tous les libraires. Prix : 2 fr.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ chez tous les libraires.
15 centimes le numéro. 15 francs l'année pour Paris, 17 fr. pour les départements.
Il paraît le mercredi et le samedi.

CARTE DU DANEMARK et des duchés de Sleswig, d'Holstein et de Lauenbourg, par F. Challeton de Brughat, ingénieur. 1 feuille gravée en trois couleurs, 5 fr. Chez E. ANDRIVEAU-GOUJON rue du Bac, 21.

ANNONCE MNÉMOTECHNIQUE.

LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
POUR 5 FR. 50 C. A PARIS
POUR 6 FR. 50 C. DANS LES DÉPARTEMENTS
RECEVOIR PENDANT UN AN
UN AN, UN AN, UN AN
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
Pour 3 fr. le recevoir 6 mois à Paris
Et dans les départements, pour 3 fr. 50 c.
52 NUMÉROS PAR AN
Et pour que tous puissent juger
Bien juger
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
3 mois coûtant 1 fr. 75 c. pour Paris
2 fr. pour les départements
Pour 1 fr. 75 c. à Paris
Pour 2 fr. dans les départements
On reçoit pendant
TROIS MOIS
TROIS MOIS
TROIS MOIS
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
DE MAGNIFIQUES ALBUMS
DES ALBUMS MAGNIFIQUES
DE SPLENDIDES ALBUMS
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
Aura 8 pages de texte et gravures
8 pages, 8 pages, 8 pages
Texte et superbes gravures
RÉDACTION DES PLUS VARIÉES
GRAVURES DES PLUS BELLES
PASSE-TEMPS DES PLUS AGRÉABLES
DISTRACTION DES PLUS AMUSANTES
SERA POUR TOUS
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
Qui paraît une fois par semaine.
Dès son premier numéro
LE JOURNAL ILLUSTRÉ
publiera
LES MYSTÈRES D'UDOLPHE
LES MYSTÈRES D'UDOLPHE
LES MYSTÈRES D'UDOLPHE
PAR ANNE RADCLIFFE!
PAR ANNE RADCLIFFE!!
PAR ANNE RADCLIFFE!!!
Pour avoir la collection complète et entière
S'ABONNER DE SUITE
S'ABONNER DE SUITE
S'ABONNER DE SUITE
AU JOURNAL ILLUSTRÉ
AU JOURNAL ILLUSTRÉ
AU JOURNAL ILLUSTRÉ
L'abonnement est pour Paris
Un an, 5 fr. 50; 6 mois, 3 fr.; 3 mois, 1 fr. 75
Pour les départements
Un an, 6 fr. 50; 6 mois, 3 fr. 50; 3 mois, 2 fr.
AU BUREAU DU *PETIT JOURNAL*
112, RUE DE RICHELIEU
Des départements envoyer timbres ou mandats de poste à l'ordre du Directeur du *Petit Journal*
112, RUE DE RICHELIEU
112, RUE DE RICHELIEU
112, RUE DE RICHELIEU
AU COIN DU BOULEVARD MONTMARTRE

MONOGRAPHIE DES HÉMORROÏDES, du Dr ALEBEL, 14, r. de l'Echiquier Paris. In-12. Prix : 4 fr. — Méthode d'une efficacité remarquable, calme en vingt-quatre heures, guérison en quelques jours sans danger de répercussion.—Consultations de une heure à trois heures.

PUBLICITÉ SPÉCIALE ET **LUCRATIVE**
On demande, pour l'organisation très facile, très rapide, d'une publicité toute spéciale, et devant s'adresser à plus de soixante mille personnes *possibles*, une somme de huit à dix mille francs.—On pourra prendre part à la gestion. — Inutile d'écrire ou de se présenter si l'on ne possède pas de fonds. — S'adresser à M. A.-L. MESSERVY, rue du Petit-Carrau, 5, de 8 à 9 heures du matin, tous les jours.

Avis aux Actionnaires.

VILLE DE BRUXELLES
Emprunt 1862.

Obligations de 100 fr. donnant un intérêt annuel de 3 0/0, remboursables, au pair et avec primes, par tirages semestriels, les 1er mars et 1er septembre de chaque année.

Le 4e tirage aura lieu le 1er mars 1864.

1	obligation par	50.000 fr.,	ci..	50.000 fr.
1	—	— 10.000	— ci..	10.000
1	—	— 5.000	— ci..	5.000
6	—	— 1.000	— ci..	6.000
14	—	— 500	— ci..	7.000
60	—	— 200	— ci..	12.000
363	—	— 100	— ci..	36.300
			Total...........	126.300 fr.

Le service des intérêts et de l'amortissement s'effectue :

A Bruxelles, à la Caisse communale;

A Paris, chez MM. Marcuard, André et Ce, banquiers, rue Bergère, 18;

A Francfort-s.-Mein, chez MM. B.-H. Goldshmidt.

Avis divers.

CREDIT HYPOTHÉCAIRE
M. RÉJOU et Ce, banquiers, 9, rue de Grammont
PRÊTS SUR MAISONS ET BIENS RURAUX, à 5 0/0.

MAISON DE BANQUE E. HUGUET
32, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 32,
Paie de suite les actions du *Chemin de fer du Dauphiné*, et se charge de l'échange contre les obligations *fusion*.

EXHIBITION DE TABLEAUX
Huit originaux authentiques de Murillo, dernièrement arrivés d'Amérique, qui représentent la vie de la sainte Vierge, sont exposés au public : FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 19 (au premier)
Prix d'entrée : 2 francs
Le dimanche : 1 franc.
L'Exhibition est ouverte tous les jours, depuis onze heures.

UNE DAME parlant et écrivant le français et l'allemand, et connaissant la comptabilité, désire trouver un emploi dans une maison de commerce. Elle accepterait aussi la direction du ménage d'une grande maison. S'adresser pour les renseignements à la rédaction du *Temps*

Industrie — Commerce.

E. DEVAUX 25, RUE et PLACE GAILLON, 25 Nouveautés confect. pour dames.

LES ENFANTS PHOTOGRAPHES!!!
PHOTOGÉNIE. Système photographique simple, rapide et inoffensif, pour la reproduction des portraits-cartes, gravures, etc. Prix de la boîte, 20 fr.
PHOTOCROMIE. Procédé de peinture transformant en miniatures toutes espèces de photographies, gravures, etc. Prix de la boîte, 10 fr.
Franco de port et d'emballage pr toute la France.
Adresser un mandat-poste à A. TEISSONNIÈRE et Ce, *brev. s. g. d. g.*, 22, passage des Petites-Ecuries, Paris.
Dépôts pour Paris, chez *Alp. Giroux*, 43, *boulev. des Capucines* et dans les principales maisons de papeterie de luxe et de jouets d'enfants. EXPORTATION.

POUR JARDINAGE **CHASSIS DE COUCHES**
FONTE DE FER,
4 fr. 50 c. PIÈCE, 10, rue Neuve-Ménilmontant.
Fonderies du Val-d'Osne. »

DIAMANTS, BIJOUX. Valeurs industrielles
L. CERF, changeur, gal. Valois, 138, Palais-Royal
Les achète et paie L'**ARGENTERIE** au-dessus du cour. de la Monnaie.

CHEMINÉES EN MARBRE depuis 10 FR.
MAISON LEBRUN JEUNE fondée en 1826,
actuellement, 38, *boulevard du Prince-Eugène*, 38.

RASOIR ET PLUME HUMBOLDT
double cementés de J. ALEXANDRE. Le rasoir garanti accessible à toutes les barbes. Prix, 8 fr. la paire en boîte. Les plumes HUMBOLDT, la boîte 3 fr. 50 en France, dans les princip. maisons; pour la vente en gros, 12, *rue Mauconseil*, A PARIS.

TOITURE EN CARTON bitumé E. Revet r. d. Pet.-Ecuries, 4

Pharmacie—Médecine—Parfumerie

M. HENRI OCULISTE-OPTICIEN, breveté, s. g. d. g., passage Delorme, 2, et rue de Rivoli, 188, dont les *verres conservateurs de la vue* sont recommandés par nos célébrités médicales, sont aussi les seuls qui ont obtenu du jury anglais une mention honorable à l'exposition de 1851.
Voir le rapport (page 272).

EAU DES CORDILIÈRES *Recette indienne, Dentifrice délicieux*, Guérit à l'instant les maux de dents les plus violents, détruit, arrête et prévient la carie. Flacon 3 et 5 fr. Dépôt, 33, rue de Rivoli, à Paris et chez les pharmaciens et parfumeurs de France et étranger.

DRAGÉES VERMIFUGES
de SANTONINE, vermifuge aussi sûr qu'agréable
ET **DRAGÉES** STOMACHIQUES DIGESTIVES DE **POUGUES**
de GARNIER, LAMOUREUX et Ce, r. St-Honoré, 213

ASTHME guérison cessation, instantanée de la suffocation, oppression, par les TUBES *anti-asthmatiques* LEVASSEUR, pharm, 19, rue de la Monnaie, Paris. 3 fr. la boîte, 25 fr. les 10 boîtes.

MALADIES DES FEMMES
Mme LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. Traitement (sans repos ni régime) des maladies des femmes, inflammations, suite de couches, pl[illegible]me des organes, causes fréquentes de la STÉRILITÉ, constitutionnelle ou accidentelle. Les moyens de guérison, aussi simples qu'infaillibles, employés par Mme LACHAPELLE, sont le résultat de 25 ans d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections. Mme LACHAPELLE reçoit tous les jours, de 3 à 5 heures, à son cabinet, rue du Monthabor, 27, près les Tuileries.

PATE PECTORALE DE NAFÉ
De DELANGRENIER, rue RICHELIEU, 26, à Paris
Son efficacité contre les RHUMES, grippe, COQUELUCHES et autres irritations de la GORGE et de la POITRINE, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris, professeurs à la Faculté et membres de l'Académie de médecine.

CHOCOLAT MENIER
Exiger les Marques de Fabrique.

SEUL FOURNISSEUR DES HOPITAUX DE PARIS
HUILE DE FOIE DE MORUE DE **DEROCQUE** 55, BOULEVARD SÉBASTOPOL (rive droite) PARIS
SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE.

COLLODION LAVERDET
INSTANTANÉ, IODURÉ, INALTÉRABLE
Conservation indéfinie dans tous les climats, se développant comme tous les Collodions connus. — Admis à l'Exposition de Londres 1862, pour son *instantanéité* et son *inaltérabilité*.— *Réussite certaine* en suivant les explications (du volume de 20 pages) jointes à l'envoi.— 3e *édition, revue et augmentée*.— PRIX : TROIS FRANCS LE FLACON. No 1. Le plus sensible, coloré en jaune vif. — No 2. Incolore. *Expédition* pour la France et l'Etranger après encaissement de mandat de la poste, ou à vue sur Paris. — *Méd. d'argent de la Société des sciences industrielles.*
A PARIS chez GUSTAVE LAVERDET, rue MESLAY, 34, près de la Porte-St-Martin.
Tout flacon qui n'est pas accompagné du volume explicatif de 20 pages, n'a pas le cachet à la cire rouge, le nom de l'inventeur gravé dans le verre, une étiquette dorée sur la manière de l'employer, et une rouge, est une *Contrefaçon* du flacon et du Collodion Laverdet qui doit être rigoureusement refusée.

25 CENTIMES
PRIS AU BUREAU
35 centimes
RENDU FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE
24 volumes par an
CHAQUE SÉRIE DE SIX VOLUMES
est envoyée franco contre DEUX FRANCS en timbre-poste ou mandat adressé au Directeur, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

Librairie DUBUISSON et Cie, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES
Paraissant les 1er et 15 de chaque mois depuis le 1er juin 1863
25 centimes le volume pris au bureau — 35 centimes rendu franco
(Un volume est envoyé franco, moyennant 35 c., à toute personne qui le demandera par lettre affranchie.)
CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :
Un an (24 volumes) 8 francs. — Six mois (12 volumes) 4 francs. — Trois mois (6 volumes) 2 francs.
Envoyer le montant en timbres-poste ou mandat au Directeur, rue Coq-Héron, 5.

OUVRAGES EN VENTE :

PREMIÈRE SÉRIE
VOLTAIRE. — Histoire de Charles XII............ 2 v.
MONTESQUIEU. — Grandeur et décadence des Romains 1 —
DIDEROT. — Le Neveu de Rameau.............. 1 —
SWIFT. —Voyages de Gulliver.................. 2 —

DEUXIÈME SÉRIE
SUÉTONE — Histoire des Douze Césars............ 2 —
X. DE MAISTRE. — Voyage autour de ma chambre.. 1 —
LE SAGE. — Le Diable boiteux.................... 2 —
LA BOÉTIE. — Discours sur la Servitude volontaire.. 1 —

TROISIÈME SÉRIE
FONTENELLE. — La Pluralité des Mondes........... 1 —
JEUDY-DUGOUR. — Histoire d'Olivier Cromwell...... 1 —
DIDEROT. — Romans et Contes.................... 3 —
D'ALEMBERT. — Préface de l'Encyclopédie.......... 1 —

Chaque série de six volumes : 2 francs

25 CENTIMES
PRIS AU BUREAU
35 centimes
RENDU FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE
24 volumes par an
CHAQUE SÉRIE DE SIX VOLUMES
est envoyée franco contre DEUX FRANCS en timbre-poste ou mandat adressé au Directeur, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE
Flacon, CINQ fr. — Flacon, CINQ fr.
LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE
détruit et prévient
éphélides, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, masque de grossesse, rougeurs, efflorescences, boutons, rugosités, etc.
Il assure au teint pureté, clarté.
Candès et Cie, boul. St-Denis, 26, Paris

LA REGIE DES ANNONCES
du Temps, de l'Opinion nationale, de la France et du Monde est transférée rue Coq-Héron, 7, au rez-de-chaussée

Nomb. d'act. Mille	Revenus annuels	Précéd. clôture	Hausse	Baisse	RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
	..	66 50	.. 20		3 0/0	cpt.	66 65	66 75	66 65	66 70
		66 65	.. 5		Jouissance janvier	f. c.	66 80	66 85		66 70
		67 30	.. 10		3 0/0 Emprunt 1864. — 1/10 p.	cpt.	67 25			67 40
		67 30	.. 10		Jouissance janvier	f. c.	67 40	67 50		67 40
	4 50	95 50		10	4 1/2 0/0	cpt.	95 50			95 40
		94 25			Jouissance 22 septembre	f. c.				
182	158 ..	3280 ..			BANQUE DE FRANCE. J. janv.	cpt.	3280			3280 ..
60	40 ..	1300 ..			CRÉDIT FONCIER. J. janv.	cpt.	1320			1300 ..
		1295 ..			500 fr.—250 p.	f. c.	1300 ..	1305 ..	1295 ..	1295 ..
60	12 50	1230 ..	55		CRÉDIT FONCIER NOUVEAU	cpt.	1285			1285 ..
		1255 ..	15		500 fr.—250 p. J. janv.	f. c.	1270			1270 ..
		720 ..	10		CRÉDIT FONCIER COLONIAL	cpt.	720			730 ..
		720 ..	10		500 fr.—125 p.—J. octobre	f. c.	725			730 ..
40	10 ..	650 ..	20		CRÉDIT AGRICOLE. J. janv.	cpt.	670			670 ..
					500 fr.—100 p.—150 gar.	f. c.				
80	10 85	735 ..	5		CRÉDIT INDUSTRIEL	cpt.	735			740 ..
		735 ..			500 fr.—125 p.—J. novembre	f. c.	710			735 ..
		558 75		1 25	SOC. DE DÉPOTS et comptes-cour.	cpt.	557 50			557 50
40	9 ..	540 ..	5		S.-COMPTOIR DU COMMERCE	cpt.	540			545 ..
120	125 ..	1057 50	12 50		CRÉDIT MOBILIER	cpt.	1075 ..	1080 ..		1070 ..
		1060 ..	10		Jouis. janv.—500 fr.	f. c.	1077 50	1085 ..	1067 50	1070 ..
80	42 ..	840 ..	7 50		COMPTOIR D'ESCOMPTE	cpt.	840	850	835 ..	847 50
					500 fr.—Jouis. février	f. c.	850	860		845
..	5 ..	68 ..	50		ITALIEN 5 0/0	cpt.	68 40	68 50	68 35	68 50
		68 10			Jouissance janvier	f. c.	68 25	68 35	68 05	68 10
..	5 ..		67 70		ITALIEN 5 0/0 nouveau	cpt.				
		67 75			Jouis. janvier.—80 0/0 p.	f. c.				
..	3 ..	50 5/8			ESPAGNE 3 0/0 extérieur	cpt.				50 5/8
		52 ./.			1852-1856.—Jouis. janvier	f. c.				52 ./.
..	..	48 1/2			Dº 3 0/0 intérieur	cpt.				48 1/2
		51 ./.			Jouis. janvier	f. c.				51 ./.
..	3 ..	44 1/4			Dº Diff. convertie	cpt.	44 1/2			44 1/4
		46 3/4			Jouis. janvier	f. c.				46 3/4
..	..	32 ./.			Dº Passive	cpt.				32 ./.
		32 1/8				f. c.				35 1/8
300	100 ..	998 75	1 25		ORLÉANS	cpt.	1000			1000 ..
		998 75	7 75		500 fr.—Jouis. avril	f. c.	1003 ..	1007 50	1000 ..	1507 50
300	5 0/0	830 ..		2 50	ORLÉANS nouveau	cpt.	827 50			827 50
		830 ..	5		100 fr.—325 p.—J avril	f. c.	835			835 ..
483	62 ..	952 50	7 50		NORD ancien	cpt.	955			960 ..
		955 ..	7 50		400 fr.—t. p.—Jouis. janv.	f. c.	962 50			962 50
500	35 ..	481 25		1 25	EST	cpt.	481 25			480 ..
		480 ..			Jouis. novem.—500 fr.	f. c.	480			480 ..
693	75 ..	940 ..	5		PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE	cpt.	945			945 ..
		940 ..			500 fr.—Jouis. novem	f. c.	940	942 50		940 ..
•		895 ..	1 25		—Dº nouveau	cpt.	900			896 25
		892 50	7 50		300 fr.—Jouissance mai 1864	f. c.	900			900 ..
238	52 ..	670 ..			MIDI	cpt.	675	681 25		670 ..
		670 ..	5		Jouissance janvier	cpt.	672 50	675 ..	670 ..	675 ..
300	35 ..	520 ..	1 25		OUEST	cpt.	520			521 25
		517 50			Jouissance avril	f. c.				
400	35 50	402 50	2 50		AUTRICHIENS	cpt.	402 50			405 ..
		406 25	1 25		500 fr.—Jouiss. janvier	f. c.	406 25	410 ..		407 50
750	42 50	522 50	2 50		SUD-AUTRICH.-LOMBARDS	f. c.	525			525 ..
		523 75			500 fr.—Jouiss. novem.	cpt.	527 50			522 50
190	22 50	385 ..			VICTOR-EMMANUEL (Sardes)	cpt.	385			385 ..
		384 50			500 fr. — Jouiss. juillet	f. c.	585			382 50
170	25 ..	365 ..	3 75		ROMAINS	cpt.	366 25	370 ..	366 25	368 75
		365 ..			Jouissancce janvier	f. c.	366 25	370 ..		365 ..
120	62 ..	610 ..	15		CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL	cpt.	630	635 ..	628 75	625 ..
		620 ..		2 50	500 fr.—Jouissance janvier	f. c.	630	655 ..		617 50
120		580 ..	5		—Dº nouveau	cpt.	595			585 ..
		583 75		1 25	300 fr.—Jouissance janvier	f. c.	590	595 ..		582 50
240	42 ..	600 ..	2 50		SARAGOSSE	cpt.	600	602 50	598 75	602 50
		600 ..		5 ..	500 fr.—Jouissance janvier	f. c.	600			595 ..
70	..	457 50		2 50	SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX	cpt.	455			455 ..
		460 ..	5		500 fr.—Jouissance janvier	f. c.	460			465 ..
200	6 0/0	505 ..	7 50		NORD DE L'ESPAGNE	cpt.	515			512 50
		510 ..	2 50		500 fr.—Jouissance janvier	f. c.	512 50	516 25	510 ..	512 50
9550	6 0/0	370 ..	5		PAMPELUNE—500 fr. —J. janvier	cpt.	375			375 ..
	..	298 75			BARCELONE	cpt.				
		303 75		1 25	500 fr.—Jouissance janvier	f. c.	307 50			302 50
	8 0/0	380 ..		2 50	PORTUGAIS	cpt.	380			377 50
		380 ..	5		500 fr.—Jouissance janvier	f. c.	385			385 ..

OBLIGATIONS.	Précéd. clôture	dernier cours
Oblig. Trésor, J. juill.		
r. à 500 fr. int. 20 f.	438 75	440 ..
Emp. Seine. J. juill.		
r. à 225 fr. int. 9 fr.	227 50	227 50
Obl. Ville 1852, 5 0/0.		
R. 1000. J. janv.	1095 ..	1100 ..
Obl. Ville, 1855-60		
J. sept. 500 fr. t. p.	410 ..	408 75
Foncières, 4 0/0. J. mai.	465 ..	465 ..
10e Dito.	96 25	96 25
Foncières, 4 0/0, 1863.		
Jouissance mai	465 ..	
Foncières, 3 0/0. J. mai.	448 75	450 ..
10e Dito.	90 ..	90 ..
Commun. 3 0/0. J. mai.	400 ..	401 25
5e Dito.	82 50	82 50
Ville de Lille	98 75	98 75
Ville de Bruxelles	96 25	
Ville de Bordeaux	87 50	87 50
Ville de Roubaix	38 75	38 75
Oblig. Gaz parisien	473 75	475 ..
Fonds étrangers.		
Italien, 5 0/0		
Coup. 50 à 500 fr.	68 ..	68 80
Dº au-dessous de 50	71 ..	71 ..
Italien, 5 0/0 nouveau		
Coup. 50 à 500 fr.	67 70	
Dº au-dessous de 50		
Autrichiens 1852, 5 0/0	79 ./.	
Rente de Naples, 3 0/0		
Emp. russe, 5 0/0	89 ./.	
Emp. belge, 4 1/2, 1852	101 ./.	101 ./.
Emp. romain	76 ./.	75 1/2
Emp. ottoman, int. 30 f.	353 75	353 75
Dº nouv.	348 75	348 75
Espagne ext. 1852-58	51 ./.	50 1/2
Autrichiens 1860, 500 fl.	970	
Emp. tunisien 7 0/0 500 f.	460 ..	
Jouiss. Orléans	565 ..	
Jouiss. Est		
Jouiss. Omnibus		

Nombre.		OBLIGATIONS.	Précéd. clôture	dernier cours
8.888	Remb. à 1250.	Orléans 1842, 5 0/0.	970 ..	
13.335		— 1848, 5 0/0	965 ..	
		Rouen, 1845, 4 1/2	800 ..	
		— 47-49, 5 0/0	950 ..	
		Havre, 1846, 5 0/0	980 ..	
		— 1848, 6 0/0		
15.000		Lyon, 1852-54, 5 0/0	1050 ..	1050 ..
8.000		Ouest, 1852-54, 5 0/0	965 ..	
2.775		Est, 1852-1854-1856.	490 ..	490 ..
		5 0/0, r. à 650		
24.000	r. 625 f.	Bâle 5 0/0, gar. l'Etat	480 ..	
120.000		Méditer., 5 0/0, gar.	515 ..	
102.614		Rhône-et-Loire 4 0/0	513 75	
186.000	Intérêt, 15 fr. — Remboursables à 500 fr.	Bourbonnais	297 50	300 ..
259.403		Méditer. 1852-55, gar.	307 50	
725.847		Nord	303 75	305 ..
2.024.928		Orléans	295 ..	295 ..
		Rhône-et-L., g. l'Etat	295 ..	
98.412		V.-Emmanuel, gar.	281 75	281 25
131.007		Grand-Central	295 ..	296 25
10.372		Lyon à Genève	295 ..	295 ..
246.511		Lyon, 1855	307 50	308 75
1.821.784		Paris-Lyon-Méditer.	293 75	293 75
1.557.056		Ouest, gar. p. l'Etat	291 25	292 50
646.110		Midi, gar. p. l'Etat	293 75	292 50
1.049.821		Est, gar. p. l'Etat	293 75	292 50
345.375		Ardennes, gar l'Etat	293 75	293 75
140.000		Dauphiné, gar. l'Etat	293 75	293 75
22.610		Bességes		
300.000		Romains	240 ..	240 ..
677.428		Autrichiens	257 50	256 25
1.119.300		Lombards	251 15	251 25
100.000		Saragosse	261 25	261 25
40.000		Pampelune	250 ..	250 ..
24.576		Cordoue à Séville	253 75	253 75
100.000		Séville-Xérès-Cadix	285 ..	285 ..
50.000		Dº nouvelles	251 25	251 25
200.000		Nord de l'Espagne	262 50	262 50
62.500		Ligne d'Italie	215 ..	215 ..
1.000		Montblanch à Reus	245 ..	245 ..
10.000		Portugais	248 75	245 ..

PRIMES. — REPORTS.

		FIN COURANT.	FIN PROCHAIN.	COMPT. A LIQUID.	LIQ. A L'AUTRE.
3 0/0	dt 1	.. à ..	.. à ..	15 à ..	27 1/2 à ..
—	dt 50	à	67 25 à 67 40	à	à
—	dt 25	66 90 à 67 05	à	à	à
Emp. ital.	dt 50	à	69 05 à 69 10	à	à
—	dt 25	68 60 à 68 40	à	à	à
Mobilier.	dt 20	1115 .. à 1090 ..	1130 .. à 1150 ..	50 à	à
—	dt 10	1105 .. à 1135 ..	1170 .. à 1190 ..	à	à
Orléans	dt 10	1020 .. à	à	à	à
Nord	dt 10	à	à	à	à
Lyon	dt 10	947 50 à	à	à	à
Midi	dt 10	677 50 à 680	à	à	à
Mob esp.	dt 20	à	à	à	à
—	dt 10	665 .. à 640	à	à	à
Nord esp.	dt 10	517 50 à	530 .. à 532 50	à	à
Lombard	dt 10	527 50 à	à	à	à
Autrich.	dt 10	à	à	à	à
Saragosse	dt 10	610 ..	à	à	à

Revenus		VALEURS au comptant.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
		Valeurs diverses.		
50		Quatre Canaux	1215 ..	
8	30	— dº jouissance	91 25	
50	..	Canal de Bourgogne	980 ..	
12	50	— dº jouissance	127 50	
..	..	Lin Maberly	510 ..	
..	..	Fusion immobilière	507 50	505 ..
15	..	Rivoli, obligations	260 ..	260 ..
20	..	Immobre de Belgique	530 ..	535 ..
..	..	L'Approuague	100 ..	105 ..
..	..	Caisse Mirès	72 50	72 50
28	05	— Béchet	435 ..	
1	80	— Bonnard	47 50	47 50
9	..	S.-Comptoir des Entr.	230 ..	240 ..
20	..	Vieille-Montagne	2[illegible]7 50	270 ..
25	..	— dº obligations	460 ..	
16	8	Silésie	110 ..	
75	..	Cail	980 ..	980 ..
20	..	dº obligations	410 ..	
30	..	Magasins généraux	597 50	
..	..	Docks de Marseille	680 ..	687 50
15	..	— dº obligations	525 ..	527 50
..	..	Docks du Havre		
20	..	dº Saint-Ouen	375 ..	370 ..
16	..	Ce générale des Eaux	380 ..	382 50
15	..	— dº obligations	287 50	
55	..	Omnibus	1025 ..	1025 ..
25	..	— dº obligations	472 50	
..	..	Omnibus de Londres	85 ..	
8	86	Petites-Voitures	105 ..	106 25
..	..	Gaz de Marseille	487 50	490 ..
6	25	Union-Gaz	135 ..	
5	0/0	Touage Conflans	510 ..	510 ..
5	0/0	Algériens	500 ..	
50	..	Messageries impériales	807 50	800 ..
85	..	Gaz ancien	1750 ..	1745 ..
70	..	Gaz nouveau	1775 ..	
15	..	Canal de Suez	480 ..	480 ..
..	..	Transatlantique	530 ..	532 50
..	..	Ouest-Suisse	57 50	
..	..	Ardennes	455 ..	456 25
..	..	Dauphiné	486 25	486 25
4	0/0	Croix-Rousse	295 ..	290 ..
30	..	Romain privilégié	462 50	462 50
..	..	Sathonay	150 ..	
..	..	Banque ottomane	715 ..	725 ..
..	..	Banque des Pays-Bas	592 50	597 50
..	..	Mobilier italien	512 50	517 50
..	..	Mobilier néerlandais	555 50	557 50

BOURSES DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
LONDRES, 17 fr.—Consolidés. Midi	91 2/8	91 2/8
— UNE HEURE.	91 2/8	91 ./.
VIENNE, 17 fr. — Métalliques 5 0/0.	71 60	71 35
— Emprunt national	79 30	79 ..
— C. de fer Franco-Autrichien	192 .	193 ..
— Crédit mobilier	179 90	179 75
— Lombards	247 ..	247 ..
— Change sur Paris	46 90	47 05
— Change sur Londres	119 ..	119 15
— Nouvel emprunt 1860	89 ..	91 10
AMSTERD. 16 fr. — Intég. 2 1/2 0/0.	63 7/8	63 7/8
— Métalliques	56 ./.	56 7/8
— D. B.	80 7/8	80 7/8
— 3 0/0 intérieure	49 1/8	49 3/8
— 3 0/0 (Nouveau différé)	45 1/4	45 1/4
— Emprunt national	62 3/8	61 3/8
ANVERS, 16 fév.— 3 0/0 intérieur.	48 3/8	48 1/2
— 3 0/0 (Nouveau différé)	44 5/8	44 5/8
MADRID, 16 fr. —3 0/0 consolidés	51 50	51 65
— 3 0/0 (Nouveau différé)	47 25	47 55
LYON, 16 fév. — Mobilier	1031 ..	1038 75
— Société autrichienne	403 75	401 25
— Lyon	935 ..	935 ..
— Orléans	1000 ..	997 50
BORDEAUX, 16 fr. — 3 0/0 à terme	66 55	66 50
— Mobilier	1035 ..	1038 75
MARSEILLE, 16 fr. — 3 0/0 à terme	66 60	66 45
— Société autrichienne	401 25	401 25

CHANGES.	Courts J. Papier.	Courts Jrs Argent.	90 Jours Papier.	90 Jours Argent.
Amsterdam	213 1/8	213 ...	211 1/8..	211 ...
Anvers	100 1/2..	100 ...	./. /....	../...
Hambourg	189 7/8..	189 5/8..	188 ./...	187 3/4..
Berlin	...	.../...	371 1/2..	371 ./...
Londres	25 36 ..	25 33 /.	24 99 ..	24 26 ..
Madrid	5 13 1/2.	5 11 1/2.	5 05./...	5 03. ...
Barcelone	5 15./...	5 13./...	.../...	.../...
Cadix	5 12./...	5 11./...	.../...	...
Bilbao	5 12. ...	5 11./...	.../...	...
Lisbonne	5 55/....	5 54 1/2.	5 52 ./..	5 50 1/2.
Porto	5 58/....	5 5/5....	5 52 ./..	5 50. ...
Gênes	99 3/4...	99 1/2...	98 1/8...	98 ./....
Livourne	99 1/2...	99 3/8...	98 1/8...	98 ./....
Naples	99 1/2...	99 3/8...	98 1/8...	98 ./....
Palerme	.../...	.../...	.../...	.../...
Messine	.../...	.../...	.../...	...
Vienne	209 1/2..	208 ./...	206 1/2..	205 1/2..
Trieste	208 ./...	207 ./...	205 ./...	204 ./...
Venise	246 1/2..	246.	244 1/2..	244 /....
Milan	99 3/4...	99 1/2...	98 1/8...	98 ./....
Auguste	... ./...	... ./...	... ./...	... ./...
Francfort	214 5/8..	214 1/3..	212 3/8..	211 1/4..
Pétersb.	353	348 ./...	348 ./...	347 ./...

MATIÈRES D'OR, ETC.

Or en barre à 1,000/1,000. Le kil., 3,484 fr. 44 c. pair.

Argent en barre à 1,000/000. Le kil. 218 fr. 89 c. 21 à 22 0/0.

[illegible]ces de 40 à 20 fr., agio pair.

[illegible]adruples espagnols, 84 40.

Quadruples colombien et mexicain, 81.5

Ducats de Hollande et d'Autriche, 119 72

BULLETIN FINANCIER

MERCREDI 17 FÉVRIER.

L'abondance des demandes au début est telle que les premiers échanges sur le Mobilier se font à 1,080, sur la rente à 66 75, sur le Mobilier espagnol à 630. Pendant quelques minutes, ces trois valeurs sont seules cotées.

Une certaine hésitation dérive cependant de la hausse de l'ouverture, on n'ose payer des prix aussi élevés, les premiers cours ne peuvent être dépassés, et, à l'exception de la rente, qui touche 66 80, une réaction ne tarde pas à se produire; le Mobilier revient à 1,070.

Le marché est excessivement agité, les variations se succèdent avec rapidité sous l'effet des rachats des vendeurs de ferme et de primes, qui se voient débordés, et des réalisations des acheteurs, qui ont déjà de beaux bénéfices, et qui trouvent que le mouvement procède avec trop de rapidité. Les valeurs changent incessamment de mains.

Le revirement d'opinion de la bourse est complet, la spéculation croit à une hausse importante et immédiate; elle y croit même peut-être trop; elle s'est retournée sans mesure et sans restrictions.

C'est toujours sur les Mobiliers et sur leurs valeurs que se portent presque exclusivement les affaires; le Mobilier varie de 1,070 à 1,085, et cote successivement et à plusieurs reprises ces cours extrêmes; l'Espagnol varie de 625 à 630; l'Espagnol nouveau cote 595.

Les Transatlantiques s'élèvent à 540, le Gaz à 1,750, le Nord de l'Espagne à 515.

Les affaires sont plus nombreuses que d'habitude sur la rente, qui varie de 66 75 à 66 85; il se fait également quelques échanges d'emprunt.

L'Italien cote 68 25 et 68 35; on s'en occupe peu.

Les Lombards atteignent 527; les Autrichiens ne s'éloignent pas de 408.

Les primes sont rares et tenues à de grands écarts : on comprend que la spéculation n'en ose plus vendre.

La première cote de Londres accuse 1/4 de hausse; la seconde, 1/8 de réaction.

Au comptant le Comptoir d'escompte cote 835 et 850; le Crédit industriel 735 et 740; la Fusion immobilière 507 et 512; les Petites-Voitures 105 et 106; le Sous-Comptoir des entrepreneurs 230 et 237.

Trois heures. — On a remarqué quelques ventes faites sur le bruit qui circule que les Prussiens ont subi un échec.

Les offres prédominent, et la clôture se fait en réaction.

La cote de Vienne n'est pas venue.

Le cours moyen du comptant ressort à 66 70 »/» pour le 3 0/0, à 95 45 »/» pour le 4 1/2; Banque, 3,280 »»; Foncier, 1,310 »»; Industriel, 737 50; Comptoir, 842 50.

A. GAGNE.

Imprimerie Schiller, rue du Faub.-Montmartre, 10